

**Aide-mémoire du Président – Dix-septième réunion du Groupe de travail I du Comité
de la Conférence chargé du suivi de l'EEI
Lundi 8 septembre 2008, 9 h 30 – 17 heures
Vic Heard, Président**

1) **Domaines d'action prioritaires:** Le Groupe de travail s'est félicité du document expliquant les domaines d'action prioritaires et présentant une liste de domaines possibles (voir l'Annexe I). Les Membres ont rappelé que les domaines d'action prioritaires complètent le soutien extrabudgétaire des cadres nationaux sur les priorités à moyen terme mis au point avec chaque gouvernement pour axer les efforts de la FAO sur les besoins nationaux et sur les domaines d'action prioritaires régionaux et sous-régionaux. Les domaines d'action prioritaires n'excluent donc pas le financement extrabudgétaire d'autres domaines. Ils contribuent aux objectifs stratégiques dont ils sont le pivot et:

- a) permettent de mobiliser des ressources pour les groupes de résultats prioritaires dotés de fonds insuffisants, en constituant des 'thèmes phares', autrement dit un outil de communication et de plaidoyer pour favoriser la mobilisation de fonds extrabudgétaires volontaires et faciliter les partenariats, et compléter ainsi les ressources de la FAO provenant des contributions ordinaires;
- b) peuvent favoriser peu à peu un financement groupé et moins restrictif à partir de contributions extrabudgétaires volontaires; et
- c) faciliteront également le contrôle exercé par les organes directeurs sur l'utilisation de ces ressources conformément aux priorités convenues.

2) Les domaines d'action prioritaires ont une durée d'environ quatre ans et s'appuieront sur une stratégie et des indicateurs de résultats. Ils seront révisés à chaque exercice biennal dans le cadre du processus de planification à moyen terme et peuvent être supprimés, modifiés ou complétés en fonction des nouveaux besoins et des résultats.

3) Les Membres ont dans l'ensemble accepté la liste des domaines d'action prioritaires proposée par la direction, ainsi que leur nombre (sept au total). En principe, les domaines d'action prioritaires devraient renforcer l'appui aux pays en développement dans les domaines où la FAO présente un avantage comparatif. Aucun motif particulier ne justifie d'attendre 2010 pour lancer les domaines d'action prioritaires. En fait, si les fonds doivent être mobilisés pour l'exercice biennal 2010-11, il est nécessaire de commencer beaucoup plus tôt. Des suggestions ont été faites pour améliorer les domaines d'action prioritaires, notamment les suivantes:

- a) les domaines d'action prioritaires relatifs à la flambée des prix des denrées alimentaires pourraient davantage être centrés sur les activités que la FAO souhaitera privilégier dans le contexte du Cadre global d'action des Nations Unies et à l'appui de la sécurité alimentaire;
- b) le domaine d'action prioritaire sur l'amélioration des capacités statistiques est d'une importance capitale et devrait être reformulé de façon à susciter l'intérêt des donateurs, notamment en mettant l'accent sur la production de données décisionnelles au niveau national.

4) **Éléments du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme:** les Membres ont examiné les propositions de la Direction (voir les annexes II et III) et se sont mis d'accord sur une liste comprenant onze objectifs stratégiques:

- *Intensification durable de la production agricole*
- *Production animale durable accrue*
- *Gestion et exploitation durables des ressources halieutiques et aquacoles*
- *Gestion durable des forêts et des arbres*
- *Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et réaction améliorée aux défis mondiaux liés à l'environnement affectant l'alimentation et l'agriculture*
- *Meilleures qualité et sécurité sanitaire des denrées alimentaires à tous les stades de la filière de production alimentaire*
- *Conditions commerciales favorables à l'amélioration des moyens de subsistance*
- *Sécurité alimentaire et nutrition améliorées*
- *Meilleures préparation et réaction aux menaces et aux situations d'urgence affectant l'alimentation et l'agriculture*
- *Équité entre les sexes en matière d'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions en milieu rural*
- *Investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural accrus et plus efficaces*

5) Les Membres n'ont pas appuyé la proposition de diviser les objectifs stratégiques en deux objectifs primordiaux, indiquant que cela ajouterait une autre couche à la hiérarchie des moyens disponibles et des fins recherchées et pourrait créer de la confusion puisqu'ils se situeraient en dessous des objectifs mondiaux.

6) Des échanges ont eu lieu ensuite sur l'intégration des objectifs stratégiques relatifs à la parité hommes-femmes, aux ressources naturelles et aux investissements dans les autres objectifs stratégiques, compte tenu de leur nature essentiellement transversale. La plupart des membres ont estimé que, conformément à ce qui avait été débattu précédemment, pour plus de visibilité et de clarté, ces objectifs devaient demeurer des objectifs stratégiques distincts. À propos de l'objectif stratégique relatif à la parité hommes-femmes, il a été souligné que ses résultats organisationnels devraient être définis dans une large mesure dans le contexte des activités entreprises dans le cadre des autres objectifs stratégiques, ce qui aurait pour effet de mettre l'accent sur ce domaine d'activités important et d'en généraliser la portée. Il a ensuite été noté que des considérations analogues pourraient s'appliquer à la formulation de résultats organisationnels dans d'autres objectifs stratégiques transversaux, notamment ceux relatifs aux ressources naturelles et aux investissements.

7) Plusieurs Membres ont rappelé qu'il leur semblait pertinent de faire référence au droit à l'alimentation dans l'objectif stratégique *Sécurité alimentaire et nutrition améliorées*, mais la plupart ont estimé que ce droit était davantage mis en valeur au niveau des résultats organisationnels.

8) Les Membres sont convenus que l'objectif stratégique relatif aux pêches sous-estimait le rôle important joué par la FAO dans la gouvernance internationale du fonds commun des pêches mondiales et que l'Organisation doit être à l'avant-garde de l'élaboration des normes et lignes directrices réclamées dans diverses enceintes internationales. Ils sont aussi convenus que les activités de suivi et d'établissement de rapports devraient porter sur tous les grands thèmes relatifs à la gestion et la gouvernance internationales des pêches et pas uniquement sur les stocks.

9) **Vision de la FAO et Objectifs mondiaux:** Les Membres ont approuvé sans réserve le texte révisé sur la Vision de la FAO et les Objectifs mondiaux:

- *La vision de la FAO est celle d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable sur les plans économique, social et environnemental. Pour favoriser la réalisation de cette vision et des Objectifs du Millénaire pour le développement, la FAO s'attachera à promouvoir la contribution constante de l'alimentation et de l'agriculture durable à la réalisation des trois objectifs mondiaux suivants:*
- *réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active;*
- *éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens de subsistance;*
- *gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.*

Annexe I: Domaines possibles d'action prioritaire

I. Généralités

1. La recommandation 7.2 de l'EEI prévoit un nombre limité de thèmes techniques prioritaires, soutenant chacun un ou plusieurs objectifs des États Membres, et intégrant les activités de plaidoyer, les travaux normatifs et la coopération technique.

2. Suite aux débats qui se sont tenus au sein des groupes de travail, il a été décidé d'appeler désormais ce concept «Domaines d'action prioritaire»¹. Les Membres sont convenus que les domaines d'action prioritaire devraient en principe:

- servir à mobiliser des ressources et à compléter les Cadres nationaux de priorités à moyen terme (CNPMT) au niveau national;
- contribuer à l'accomplissement des objectifs stratégiques et servir de fil conducteur;
- servir de «porte-étendard», autrement dit d'outil de communication et de promotion, utilisé pour mobiliser des ressources extrabudgétaires et nouer des partenariats pour compléter celles du Programme ordinaire;
- permettre un financement commun, assorti de conditions moins rigides, tout en facilitant le contrôle par les organes directeurs de l'utilisation des ressources extrabudgétaires conformément aux priorités convenues;
- concerner souvent des thèmes transversaux, mais pas exclusivement;
- être limités en nombre, mais la recommandation de l'EEI tendant à ce que six domaines seulement soient retenus est peut-être trop restrictive.

3. Les groupes de travail ont approuvé les principes, les éléments et les arrangements de gouvernance pour une programmation améliorée, axée sur les résultats, au sein de l'Organisation (voir *Projet d'éléments du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme*). Ils sont aussi convenus d'une stratégie intégrée de mobilisation et de gestion des ressources rassemblant les contributions mises en recouvrement et les ressources extrabudgétaires. Cette note insère les domaines d'action prioritaire dans le nouveau modèle de programmation et la stratégie de mobilisation des ressources, et suggère d'autres domaines d'action prioritaire qui pourraient être élaborés.

II. Les domaines d'action prioritaire et la programmation améliorée, axée sur les résultats au sein de la FAO

4. La programmation améliorée, axée sur les résultats, qui doit être mise en application d'ici 2010, définira les moyens disponibles et les fins recherchées afin que les travaux de la FAO contribuent aux objectifs des membres pour toutes les sources de fonds. Ce résultat est obtenu tout d'abord grâce à un cadre stratégique comprenant des

¹ Une première description générale des *Domaines d'action prioritaire* dans le cadre du nouveau modèle de programmation a été examinée par le Groupe de travail 1, le 13 juin; cf. Annexe II *Teneur possible des éléments du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme* de la note sur les **Objectifs stratégiques possibles pour la FAO**. La note a été généralement accueillie avec satisfaction.

objectifs à long terme, des résultats à moyen terme et des fonctions essentielles habilitantes. L'un des principes clés est que la mobilisation et l'emploi des contributions volontaires seront guidés par ce cadre à tous les niveaux – national, sous-régional, régional et mondial.

5. Dans le cadre, les résultats de l'Organisation doivent être obtenus dans un délai de quatre ans en mettant à profit tous les produits et services de la FAO, toutes sources de fonds confondues. Les résultats formulés sur cette base constituent l'ossature du Plan à moyen terme de quatre ans et du Programme biennal de travail et budget de la FAO, et illustrent les priorités fondamentales retenues par les membres. Afin d'optimiser l'impact du modèle, les contributions volontaires devront être axées sur la réalisation des résultats définis par le Plan à moyen terme.

6. Le nouveau modèle et la stratégie de mobilisation des ressources prévoient plusieurs éléments marquants pour insérer la mobilisation des ressources dans le nouveau modèle de programmation, accroître les contributions volontaires et les rendre plus prévisibles, à l'appui de l'action de la FAO:

- La définition des domaines d'action prioritaires servira d'outil de communication et de promotion afin d'axer les efforts de mobilisation de financements extrabudgétaires sur les groupes de résultats qui nécessitent des ressources dans le cadre du Plan à moyen terme pour faire face aux défis, traditionnels ou émergents, compte tenu des déficits de financement identifiés dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation;
- Au niveau national, la mobilisation des ressources sera orientée principalement par les priorités de développement du pays, définies dans les Cadres nationaux de priorités à moyen terme, à l'appui des résultats de l'Organisation (résultats à obtenir), moyennant la création de fonds fiduciaires, la programmation, l'appui budgétaire direct, etc. et la mobilisation de ressources servira aussi à appuyer les programmes régionaux.

7. Afin de mieux associer les membres et les donateurs au processus de planification, il est prévu d'organiser une réunion biennale informelle (ne faisant pas partie du cycle de réunions des organes directeurs) des membres intéressés et des autres sources potentielles de fonds extrabudgétaires et de partenariats, afin de mettre en commun des informations concernant les besoins de fonds extrabudgétaires, notamment en ce qui concerne les domaines d'action prioritaires [réf: section des domaines d'action prioritaire concernant le Groupe de travail 3. matrice d'action en rapport avec la recommandation 7.3]

8. Les domaines d'action prioritaire devraient permettre d'atteindre les niveaux de financement prévus pour la réalisation des résultats définis au niveau de l'Organisation et être aussi définis en fonction des éléments suivants:

- défi à relever et ressources extrabudgétaires correspondantes nécessaires pour obtenir un ensemble de résultats;
- liens avec les besoins au niveau national, sous-régional et régional;

- liens clairs avec les objectifs et les résultats qui seront recherchés.

III. Domaines possibles d'action prioritaire

9. Sept domaines possibles d'action prioritaire sont présentés ci-après pour être analysés de manière approfondie dans le Plan à moyen terme que les organes directeurs examineront en 2009. Ils ont été définis en fonction des défis traditionnels ou émergents pour lesquels il faudra mobiliser des ressources extrabudgétaires pour obtenir des résultats. On trouvera à l'Annexe I un exemple de domaine d'action prioritaire.

- Flambée des prix des denrées alimentaires*: à élaborer en fonction du Cadre global d'action (CGA) du système des Nations Unies et de l'Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires, y compris dans le cadre du soutien des stratégies nationales et régionales de sécurité alimentaire (Résultats A1, B1, D2, H2, K3);
- Maladies et ravageurs transfrontières et sécurité sanitaire des aliments*: essentiellement dans le cadre du programme EMPRES existant (résultats de l'Organisation A2, B2, D2, I1) (voir Annexe 1);
- Évaluation et suivi des ressources forestières*: pour renforcer les capacités des pays en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports concernant leurs propres forêts (Résultats de l'Organisation E1, E5, F1, F2);
- Partenariat mondial pour une pêche responsable*: pour appuyer la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable en particulier dans le domaine de la promotion, du renforcement des capacités et de l'assistance technique à tous les niveaux afin d'appliquer les principes ou de favoriser la mise en œuvre (Résultats de l'Organisation C1 à C6 et J);
- Faire face à la pénurie d'eau*: grâce au renforcement des capacités et à l'assistance technique pour la formulation et la mise en œuvre de politiques et stratégies nationales et régionales et pour la gestion de l'eau dans l'agriculture (Résultats de l'Organisation A1, C4, F2);
- Statistiques*: améliorer les capacités statistiques nationales pour l'agriculture, les forêts et la pêche et élaborer davantage de "pratiques optimales" pour créer des capacités statistiques dans les pays, comme le recommande l'Évaluation indépendante du rôle et des travaux de la FAO dans le domaine des statistiques² (Résultats de l'Organisation A1, C1, E1, F2, H6);
- Appui aux organes réglementaires (par exemple CIPV, Codex, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Commission des ressources génétiques, Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique)*: renforcer les secrétariats techniques et assurer le renforcement des capacités et les déplacements des pays en développement pour leur permettre de participer aux réunions (Résultats de l'Organisation A2, D1, D2, D3, F1, F3).

11. La liste ci-dessus doit être considérée, à ce stade, comme indicative. Son but principal est de faciliter les débats concernant le concept de domaine d'action prioritaire entre les Membres et d'obtenir des orientations pour aider la direction à mettre au point les propositions qui seront incluses dans le Plan à moyen terme complet.

² PC 100/XX Évaluation indépendante du rôle et des travaux de la FAO dans le domaine des statistiques

Annexe 1: Exemple de domaine d'action prioritaire éventuel

EMPRES – Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes.

Depuis 1994, EMPRES a largement contribué à la détection rapide des infestations des ravageurs et des foyers de maladies, à l'amélioration des systèmes d'alerte rapide et au renforcement de l'interaction et de la coopération entre les pays touchés. EMPRES a encouragé l'élaboration et l'adoption de techniques de lutte économiques et plus sûres pour l'environnement, ainsi que la gestion plus efficace des risques dans les pays touchés grâce à de meilleurs plans de préparation et de déploiement rapide.

Ce domaine d'action prioritaire doit renforcer les trois composantes principales d'EMPRES (alerte rapide, réponse rapide et coordination des mesures et programmes) grâce:

- au renforcement des capacités au niveau du programme national;
- à la conception et à l'adoption d'instruments, de technologies et de procédures améliorés pour la gestion et l'évaluation des risques de ravageurs et de maladies aux niveaux national, régional et mondial;
- et à l'aide aux institutions et programmes nationaux dans le domaine des politiques et des techniques afin de renforcer la détection et la gestion des risques de ravageurs et de maladies des plantes et des animaux.

Il renforcera la réalisation des résultats de l'Organisation suivants:

A2 -- Les risques liés aux infestations de ravageurs et aux flambées épidémiques sont réduits aux niveaux national, régional et mondial.

B2 -- Une collaboration efficace est instaurée entre les pays pour une bonne gestion des maladies animales et des risques pour la santé humaine liés aux animaux.

D2 - Les pays ont établi des politiques de sécurité sanitaire et de qualité des denrées alimentaires et des programmes fondés sur des preuves, tenant compte des priorités en matière de santé publique et de commerce, et s'appuyant sur une législation cohérente et des règlements conformes aux principes convenus sur le plan international.

I1 -- Les systèmes d'alerte rapide sont utilisés par les parties prenantes aux niveaux mondial et national dans les pays en développement pour intervenir de manière effective et efficace en cas de crises alimentaires et agricoles.

Annexe II : Contribution de la Direction à l'élaboration des éléments proposés du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme

Objet du présent document

1. Le Groupe de travail 1 (GT I) a longuement débattu des principes de base et des principaux éléments d'une approche axée sur les résultats renforcée, tenant compte des recommandations formulées à cet égard par l'EEI ainsi que des vues et des propositions de la Direction. Comme point culminant de ce processus, le GT I a demandé à sa dernière réunion tenue les 28 et 29 juillet 2008 que lui soient communiqués les éléments proposés du nouveau Cadre stratégique et du Plan d'action à moyen terme qui seront présentés à la session extraordinaire de la Conférence en 2008, dans le contexte du Plan d'action immédiate (PAI). En raison de leur volume, il est prévu de présenter ces éléments en annexe au PAI.

2. Le GT I a précisé en outre que ces éléments concerneraient:

i) Les éléments de la hiérarchie moyens-finalités

- Vision et objectifs globaux
- Objectifs stratégiques (OS)
- Fonctions essentielles de la FAO
- Résultats de l'organisation
- Exemples d'indicateurs des résultats de l'organisation
- Responsabilités de la Direction en matière d'objectifs stratégiques

ii) Domaines d'action prioritaires

iii) Amélioration de la gestion de la FAO (question à examiner aussi par le GT III)

- Objectifs fonctionnels, résultats et indicateurs.

3. Le présent document soumet à l'examen du GT I la nouvelle contribution de la Direction aux éléments proposés de la hiérarchie moyens-finalités, ainsi que les objectifs fonctionnels d'une gestion améliorée de la FAO. Compte tenu des questions soulevées ci-dessous, la présente contribution n'a pas un caractère définitif.

4. Selon les réactions du GT I au contenu du projet d'annexe et de toute décision finale du CoC-EEI quant à la forme du PAI, un résumé de quelque 5 à 6 pages sera établi afin d'être inséré dans le corps du texte du PAI, comme l'a envisagé le GT I lui-même à sa dernière réunion.

Questions destinées à l'examen du GT I

I. Exposé de la vision de la FAO et objectifs globaux des Membres.

6. Ces derniers figurent entre crochets dans l'annexe en attendant que les Membres les aient définitivement établis.

II. Regroupement des objectifs stratégiques.

7. À la dernière réunion du GT I, les Membres se sont généralement déclarés satisfaits du regroupement en deux catégories des objectifs stratégiques, qui envoie un message plus clair concernant l'impact et offre aussi une base éventuelle pour l'établissement des chapitres de la résolution relative aux ouvertures de crédits.

8. Il est envisagé de mettre à profit les avantages de cette présentation dans le nouveau Cadre stratégique, et en particulier des possibilités de mettre en relief deux objectifs primordiaux destinés à permettre de focaliser et de communiquer la contribution de la FAO aux objectifs globaux des Membres dans le cadre décennal établi, à savoir:

- 1) augmentation de la production vivrière et gestion durable des ressources naturelles; et
- 2) mise en place d'un environnement favorable à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des moyens de subsistance.

9. À l'appui de ces deux objectifs primordiaux, douze (ou tout autre nombre finalement décidé par les Membres) objectifs programmatiques (correspondant à 56 résultats sous-jacents de l'Organisation), constitueront la base de la gestion efficace et de la responsabilité de la FAO à l'égard des résultats et permettront de faire concorder les priorités et les ressources allouées dans le cadre du Plan complet à moyen terme et du programme de travail et budget.

10. En conséquence, le GT I pourrait évaluer les avantages de la hiérarchie et de la terminologie légèrement modifiées comme suit:

Objectifs globaux des Membres (voir projet d'annexe)
Objectifs primordiaux et objectifs programmatiques de deuxième ordre:
1) Augmentation de la production vivrière et gestion durable des ressources naturelles:
A. Intensification durable de la production végétale.
B. Accroissement durable de la production animale.
C. Gestion et exploitation durables des ressources halieutiques et piscicoles.
E. Gestion durable des forêts et des essences.
F. Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis environnementaux de dimension mondiale ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture.
2) Environnement favorable à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des moyens de subsistance.
D. Amélioration de la qualité et de la sécurité des aliments à tous les stades de la chaîne alimentaire.

- G. Environnement favorable aux marchés afin d'améliorer les moyens de subsistance.
- H. Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- I. Meilleure préparation aux risques et crises affectant l'alimentation et l'agriculture et traitement efficace de ceux-ci.
- J. Amélioration des structures de gouvernance régionales et mondiales en matière d'alimentation et d'agriculture.
- K. Parité hommes-femmes dans l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision en milieu rural.
- L. Augmentation et efficacité renforcée des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural.

11. En attendant que des orientations fermes soient fournies en la matière, et afin de garantir une certaine continuité avec la documentation précédente, les informations sur les travaux de fond (résultats de l'organisation, questions traitées, hypothèses et risques, indicateurs, etc.) figurant en annexe sont encore présentées selon les 12 points intitulés objectifs stratégiques utilisés jusqu'ici.

III. Fusion possible des objectifs stratégiques

12. Devant les options de fusion des objectifs stratégiques présentés à la dernière réunion des 28 et 29 juillet, des opinions divergentes se sont exprimées et *“la Direction a été invitée à se montrer proactive et à exercer son jugement professionnel, en tenant compte des préférences et des vues exprimées par le Groupe de travail”*.

13. La Direction est disposée à prêter assistance aux Membres dans l'examen des options de réduction du nombre des objectifs.

14. Il convient de rappeler que, outre la nécessité de répondre à des caractéristiques conceptuelles essentielles, énoncées dans le projet d'annexe, le document soumis à la réunion des 28 et 29 juillet soulignait un certain nombre de considérations d'ordre pratique visant à ce que les OS:

- reflètent et communiquent aux membres des priorités bien reconnues et exprimées de manière succincte;
- se prêtent à une description relativement simple de l'analyse des moyens et des fins, et
- bénéficient dans leur réalisation de l'exercice des fonctions essentielles de l'Organisation.

15. En outre, les OS retenus devraient permettre une attribution claire des responsabilités concernant la réalisation des résultats subsidiaires de l'Organisation. De ce fait, un ensemble d'aspects conceptuels, politiques (notamment la visibilité) et logistiques entrent en jeu, dont il faut tenir compte.

16. Après mûre réflexion depuis la présentation du document à la réunion des 28 et 29 juillet, la Direction souhaite souligner l'importance fondamentale, dans les circonstances actuelles, du maintien de la visibilité du soutien apporté à l'investissement. Un certain nombre d'assises et d'événements clés ont fait ressortir l'impact négatif de l'insuffisance passée des investissements dans l'agriculture, et la FAO est invitée à poursuivre l'effort d'importance critique qu'elle déploie pour corriger cette tendance par une action consultative bien articulée et par une assistance à la formulation de programmes viables. Si d'autre part, comme il a été suggéré à l'origine, les résultats décrits sous l'OS L étaient intégrés avec les autres types de résultats de l'Organisation, par exemple ceux qui relèvent de l'OS G (moyens de subsistance), l'attribution des responsabilités et les niveaux hiérarchiques concernés soulèveraient quelques difficultés. La Direction est d'avis que l'objectif stratégique L doit rester séparé des autres.

17. Quant aux autres options, comme il a été suggéré précédemment, le GT I pourrait étudier la possibilité de subsumer les résultats de l'Organisation indiqués pour l'objectif J actuel (J1 à J5) (amélioration des structures de gouvernance mondiales et régionales en matière d'alimentation et d'agriculture) en particulier sous l'exercice des fonctions principales énumérées en c). Le fait qu'ils soient distingués comme résultats à part entière ne manque toutefois pas de pertinence. Par ailleurs, les résultats J1 à J5 expriment dans l'ensemble l'aspiration à élaborer de façon cohérente et exhaustive des instruments critiques dans les domaines relevant du mandat de la FAO, instruments qui trouvent en partie leur origine dans la solution des problèmes décrits dans d'autres OS pertinents (normes phytosanitaires sous l'égide de la CIPV, normes alimentaires du Codex, mesures cohérentes de conservation et d'exploitation des ressources génétiques eu égard en particulier au Traité international, etc.). En conséquence, on pourrait envisager la suppression de l'Objectif stratégique J en tant qu'OS distinct, les résultats de l'Organisation J1 à J4 actuels étant alors intégrés à l'appui des résultats applicables d'autres objectifs sectoriels ou intersectoriels, et J5 (cohérence accrue entre les structures ayant un impact sur l'alimentation et l'agriculture) ferait partie intégrante de l'exercice de la fonction principale, etc.).

18. En ce qui concerne l'OS K (parité hommes-femmes dans l'accès aux ressources, biens, aux services et à la prise de décision en milieu rural) il semble à la Direction que de nombreux Membres souhaitent qu'il demeure tel quel (y compris les motifs de visibilité politique) tandis que d'autres sont prêts à le voir intégré à d'autres objectifs. La Direction note à cet égard l'absence dans l'ensemble du système des Nations Unies d'une approche uniforme du traitement de la parité hommes-femmes dans les documents de fond, semblable à celle que la FAO a adoptée dans son Programme stratégique, de sorte qu'il n'existe pas de précédent qui s'impose ou de modèle dont on pourrait s'inspirer.

3. Mode de présentation des résultats et des indicateurs.

19. Des consultations internes sont en cours pour affiner davantage les résultats de l'Organisation concernant les objectifs tant stratégiques que fonctionnels conformément aux principes d'intégration entérinés les 28 et 29 juillet. Un examen approfondi des résultats et des indicateurs a été mené à bien pour les objectifs A (cultures), F (ressources

naturelles) et Y (administration) avec le concours de facilitateurs experts qui collaborent avec les unités concernées. L'examen de l'objectif F a été particulièrement fructueux puisqu'il a abouti à l'établissement de cinq résultats au lieu de huit auparavant.

20. Des travaux complémentaires ont été entrepris afin de disposer de séries représentatives et pertinentes d'indicateurs des résultats pour tous les objectifs lorsque le projet final du Cadre stratégique et du PMT seront présentés à la session de la Conférence en 2009, comme l'a prévu le GT I à sa réunion des 28 et 29 juillet. Dans le présent projet d'annexe, les résultats et les indicateurs améliorés concernant les objectifs A, F et Y sont présentés sous forme de tableau pour faciliter l'examen du Groupe de travail I.

**Annexe III: Projet d'éléments du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme
(à présenter en annexe au Plan d'action immédiate du Comité de la Conférence
chargé du suivi de l'EEI)**

TABLE DES MATIÈRES

- I. Énoncé de vision de la FAO et objectifs mondiaux des Membres*
- II. Approche améliorée, axée sur les résultats, en matière de programmation*
- III. Objectifs stratégiques et résultats de l'Organisation connexes*
- IV. Objectifs fonctionnels et résultats de l'Organisation connexes*

I. Énoncé de vision de la FAO et objectifs mondiaux des Membres

[N.B. texte indiqué provisoirement entre parenthèses, car ne faisant pas encore l'objet d'un consensus complet, voir l'aide-mémoire des réunions des 28 et 29 juillet 2008 du Groupe de travail I]

[Les Membres ont rappelé qu'un énoncé de vision devrait être une source d'inspiration, indiquant de manière succincte la contribution que la FAO cherchait à fournir pour un monde meilleur. Le CoC-EEI a noté que la « vision interne » d'une Organisation efficiente, plus efficace et mieux gérée serait également élaborée et intégrée dans le Cadre stratégique.]

[Les Membres ont donc actualisé l'énoncé de vision de l'Organisation et se sont engagés à réaliser les trois objectifs mondiaux généraux, révisés par rapport aux formulations précédentes figurant dans le document du Cadre stratégique publié en 1999.]

[La vision de la FAO est celle d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture³ contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux. Pour favoriser la réalisation de cette vision et des Objectifs du Millénaire pour le développement, la FAO s'attachera à promouvoir la contribution constante de l'alimentation et de l'agriculture durable à l'accomplissement des trois objectifs mondiaux suivants:

1. réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active⁴;

³ Le terme agriculture englobe les cultures, l'élevage, les forêts et les pêches.

⁴ **Note pouvant être ajoutée en fin de document pour plus de clarté:** Adaptée de la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation, 1996. Cette définition amplement acceptée est centrée sur les aspects suivants de la sécurité alimentaire: **Disponibilité alimentaire:** La disponibilité d'aliments en quantité suffisante et d'une qualité appropriée, dont l'approvisionnement est assuré par la production nationale ou les importations (y compris l'aide alimentaire); **Accès à la nourriture:** Accès de tous à des ressources adéquates (droits) leur permettant d'acquérir une nourriture adéquate et nutritive. Les droits sont définis comme l'ensemble de biens auxquels une personne est susceptible d'accéder en raison du contexte juridique, politique, économique et social de la communauté dans laquelle elle vit (y compris certains droits traditionnels tels que l'accès aux ressources communes); **Utilisation:** L'utilisation de la nourriture dans le cadre d'une alimentation adéquate, d'eau potable, d'assainissement et des soins de santé de façon à obtenir un état de bien-être nutritionnel qui permette de

2. éliminer rapidement la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens d'existence;
3. gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.]

satisfaire tous les besoins physiologiques. Tous ces éléments soulignent le rôle des facteurs non alimentaires dans la sécurité alimentaire; **Stabilité**: Pour parvenir à la sécurité alimentaire, une population, un ménage ou une personne doit avoir un accès permanent à une nourriture adéquate. Cet accès à la nourriture ne doit être menacé ni par l'émergence de chocs soudains (par exemple, une crise économique ou climatique) ni par des événements cycliques (par exemple, une insécurité alimentaire saisonnière). Le concept de stabilité peut donc concerner à la fois la disponibilité et l'aspect lié à l'accès à la sécurité alimentaire.

II. Approche améliorée, axée sur les résultats, en matière de programmation

Principes

2. L'EEI préconisait, aux fins de la planification et de la mise en œuvre des programmes, l'adoption et la mise en application effective au sein de la FAO d'une approche renforcée et axée sur les résultats, permettant notamment de définir clairement les prescriptions en matière de moyens-finalités.

3. Les Membres ont donc approuvé une stratégie de programmation améliorée, axée sur les résultats, selon la structure hiérarchique suivante:

- i) **Objectifs stratégiques**, qui contribuent à la réalisation des objectifs mondiaux;
- ii) **Résultats de l'Organisation**, qui définissent l'aboutissement des travaux de la FAO au titre de chaque objectif stratégique; et
- iii) **Fonctions essentielles**, qui représentent les principaux moyens d'action que la FAO devra mettre en œuvre pour obtenir les résultats attendus, compte tenu du mandat et des avantages comparatifs de l'Organisation.

Les Membres sont convenus que les **objectifs stratégiques** devaient indiquer l'impact à long terme (10 ans) des travaux de l'Organisation pour les pays et leurs institutions, la communauté internationale ou les partenaires du développement, grâce aux interventions à valeur ajoutée de la FAO.

Les **résultats de l'Organisation** sont plus spécifiques et indiquent les résultats attendus, sur une période de quatre ans, de l'adoption et de la mise en application des produits et services de la FAO, mesurés par des **indicateurs**. Les résultats ainsi formulés constitueraient l'épine dorsale du Plan à moyen terme quadriennal de la FAO et de son Programme de travail et budget biennal, et illustreraient les principales priorités des Membres.

Une série de **fonctions essentielles** constituent les moyens d'action fondés sur les avantages comparatifs de la FAO, qui devraient en sous-tendre les travaux aux niveaux mondial, régional et national. Les Membres ont souligné que les fonctions essentielles exigeaient des stratégies articulées pour assurer l'application d'approches transversales cohérentes à l'échelle de l'Organisation. L'examen de divers projets de notes stratégiques préparés par son groupe de travail I a permis au CoC-EEI de faire le point des progrès réalisés dans ce domaine.

FONCTIONS ESSENTIELLES DE LA FAO

- a. **Ouvrir des perspectives à long terme** et jouer un rôle de chef de file pour **le suivi et l'évaluation des tendances** de la sécurité alimentaire et de l'agriculture, des pêches et des forêts;
- b. Stimuler la **création, la diffusion et l'utilisation d'informations et de connaissances**, y compris de **statistiques**;
- c. **Négocier des instruments internationaux, établir des normes et des directives volontaires**, appuyer l'élaboration d'instruments juridiques nationaux et promouvoir leur mise en application;
- d. Formuler **des options et des avis en matière de politiques et de stratégies**;
- e. Fournir un **appui technique**, promouvoir le transfert de **technologies**, favoriser le changement et mettre en place une **capacité institutionnelle efficace et durable**;
- f. Recourir au **plaidoyer** et à la **communication** pour mobiliser la volonté politique et promouvoir une prise de conscience à l'échelle mondiale des mesures requises dans les domaines relevant du mandat de la FAO;
- g. Faire en sorte que les activités techniques et les services d'appui reposent sur des **approches intégrées interdisciplinaires et novatrices**;
- h. Recourir aux **partenariats** et aux **alliances** lorsqu'une action commune est nécessaire.

Responsabilités de la Direction en ce qui concerne les objectifs stratégiques

7. L'application d'un cadre fondé sur les résultats devrait permettre de répartir clairement les responsabilités et d'assurer la reddition de comptes pour les résultats de l'Organisation obtenus au titre de chaque objectif. Dès réception de nouvelles indications concernant les objectifs stratégiques, la Direction entend confier la responsabilité générale de chaque objectif à un Sous-Directeur général. De même, sur la base des résultats de l'Examen détaillé du mode opératoire de l'Organisation et d'une définition plus précise des fonctions au sein des Départements, la responsabilité de chaque résultat de l'Organisation sera confiée à un haut fonctionnaire qui devra évaluer les progrès réalisés en fonction des indicateurs et établir les rapports correspondants. Enfin, de hauts fonctionnaires seront chargés de veiller à ce que les stratégies applicables soient suivies pour les fonctions essentielles contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs.

8. La mise en œuvre effective de cette approche nécessitera une amélioration concrète des méthodes de travail au-delà des cloisonnements organisationnels traditionnels. La responsabilité des ressources, des mécanismes et des incitations au rendement qui soutiendront les activités interdisciplinaires et interdépartementales, reviendra aux Sous-Directeurs généraux.

Projet d'éléments du Cadre stratégique

9. Les Membres ont longuement débattu de la vision, des objectifs et de la substance même de la structure hiérarchique des résultats. Le projet d'éléments du Cadre stratégique qui en découle s'inscrit dans le cadre de deux stratégies principales qui

centrent la contribution de la FAO aux objectifs mondiaux sur une période de dix ans, et visent à assurer:

- 3) une production alimentaire accrue et une gestion durable des ressources naturelles; et
- 4) un environnement porteur pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence.

10. Pour assurer une gestion efficace et une responsabilisation en matière de résultats au sein de la FAO, ces deux stratégies seront mises en œuvre grâce la réalisation de douze objectifs stratégiques (comportant 56 résultats de l'Organisation), au moyen de huit fonctions essentielles et de deux objectifs fonctionnels (comportant 13 résultats de l'Organisation), tels qu'indiqués à la figure 1 et dans les sections III et IV.

11. Il a été convenu sans réserve que tous les objectifs stratégiques présentés étaient importants et devaient être visibles et ciblés, un perfectionnement étant possible pour améliorer la cohérence et l'interdisciplinarité et pour clarifier les liens avec les objectifs mondiaux, au moment de la mise au point définitive du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme en 2009.

12. La session extraordinaire de la Conférence n'était pas appelée à statuer de manière définitive sur la question, mais une considération pratique importante est que la résolution portant sur les ouvertures de crédits, approuvée par la Conférence pour le PTB biennal, devrait être alignée sur la structure hiérarchique des programmes utilisée au sein de l'Organisation. À cet égard, il pourrait être envisagé de faire correspondre les douze objectifs stratégiques au niveau des programmes, et les résultats de l'Organisation à celui des entités de programme du PTB en cours. Aux fins de la résolution portant sur les ouvertures de crédits budgétaires, le niveau des chapitres pourrait être représenté par les deux stratégies principales que la FAO devra mettre en œuvre pour aider les Membres à réaliser les objectifs mondiaux. La figure 1 illustre les objectifs stratégiques regroupés à cette fin dans le cadre des deux stratégies.

Figure 1: Projet d'éléments du Cadre stratégique

<p>[La vision de la FAO est celle d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux.]</p>	
<p>[Pour favoriser la réalisation de cette vision et des Objectifs du Millénaire pour le développement, la FAO s'attachera à promouvoir la contribution constante de l'alimentation et de l'agriculture durable à l'accomplissement des trois objectifs mondiaux suivants:</p>	
<ol style="list-style-type: none"> 1. réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active; 2. éliminer rapidement la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens d'existence; 4. gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.] 	
<p>Objectifs stratégiques</p>	
<p>1) Production alimentaire accrue et gestion durable des ressources naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> D. Intensification durable de la production agricole. E. Production animale durable accrue F. Gestion et exploitation durables des ressources halieutiques et aquacoles. G. Gestion durable des forêts et des arbres. H. Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture. 	<p>Fonctions essentielles</p>
<p>2) Environnement porteur pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence</p> <ul style="list-style-type: none"> E. Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires à tous les stades de la filière alimentaire. L. Création de conditions commerciales susceptibles d'améliorer les moyens d'existence. M. Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition. N. Amélioration de la préparation et de la réaction aux menaces et aux situations d'urgence ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture. O. Amélioration des cadres de gouvernance mondiale et régionale pour l'alimentation et l'agriculture. P. Équité entre les sexes en matière d'accès 	<ol style="list-style-type: none"> a. Perspectives à long terme, suivi et évaluation des tendances b. Informations, connaissances et statistiques c. Instruments internationaux, normes et directives volontaires d. Options et avis en matière de politiques e. Appui technique et renforcement des capacités. f. Sensibilisation et communication g. Interdisciplinarité et innovation h. Partenariats et alliances
	<p>Objectifs fonctionnels</p>
	<ol style="list-style-type: none"> X. Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes. Y. Administration efficace et efficiente.

<p>aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions en milieu rural.</p> <p>Q. Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural.</p>	
--	--

III. Objectifs stratégiques et résultats de l'Organisation connexes

13. La formulation intégrale des objectifs stratégiques a comporté les étapes suivantes:

- définition des problèmes à résoudre et des défis à relever
- identification des hypothèses et des risques
- formulation des résultats de l'Organisation, avec indication des résultats à obtenir et de la façon dont la FAO interviendra pour y parvenir
- élaboration d'indicateurs de réalisation quant aux résultats de l'Organisation
- mise en application attendue des fonctions essentielles au niveau des résultats.

14. Une synthèse de ces informations est fournie ci-après pour chacun des objectifs stratégiques. L'identification d'indicateurs mesurables et véritablement représentatifs étant un exercice particulièrement complexe, l'on s'est attaché à ce stade précoce à fournir une série complète d'indicateurs au niveau des résultats connexes pour deux des objectifs stratégiques – A et F; ceux-ci sont présentés sous forme de tableau.

A – Intensification durable de la production agricole

Problèmes et défis

15. Pour répondre à la croissance attendue de la demande de denrées alimentaires pour la consommation humaine et animale, la production agricole mondiale devra presque doubler entre 2000 et 2050. Compte tenu de la croissance tendancielle des populations, de l'urbanisation et de la consommation de produits d'origine animale, les prix mondiaux des denrées agricoles grimperont si l'offre ne progresse pas au rythme de la demande. Les approvisionnements peuvent également être influencés par divers facteurs, notamment les changements de production (au profit des biocarburants, par exemple), le coût des intrants clés (énergie et engrais) et les mauvaises récoltes dues à des conditions climatiques défavorables, à des infestations de ravageurs et à des flambées épidémiques. Selon les contextes nationaux, un défi majeur qui consiste à produire la quantité et la variété d'aliments destinés à la consommation humaine et animale et de fibres nécessaires pour répondre aux exigences des exploitants agricoles pauvres en ressources et des consommateurs, et leur offrir des débouchés, tout en préservant les ressources naturelles. L'intensification de la production doit être durable pour garantir des perspectives à long terme. Trois dimensions clés doivent être prises en compte dans cet effort: a) les technologies agricoles (par exemple, l'accès à des variétés adaptées aux conditions locales, à haut rendement et résistantes au stress hydrique, présentant des caractéristiques qualitatives acceptables; des systèmes de sélection végétale et de production de semences efficaces; la disponibilité de compétences spécialisées et de façon plus générale d'un « savoir-faire »); b) les services écosystémiques spécifiquement applicables à la production (tels que la biodiversité agricole, la pollinisation, la conservation de l'eau, la santé du sol et la lutte phytosanitaire); et c) les moyens d'existence, pour que les bénéfices d'une meilleure productivité soient pleinement mis à profit, y compris de bonnes pratiques après récolte et de commercialisation.

Hypothèses et risques

- les principes d'une intensification durable de la production agricole seront pratiques, applicables et énoncés de manière crédible;
- dans certains pays vulnérables, les événements politiques peuvent gravement compromettre le transfert des innovations et leur adoption;
- toute nouvelle hausse du coût des intrants (semences, engrais, combustibles) serait alignée sur les prix à l'exploitation, tandis que le coût et la disponibilité de l'eau ne deviennent pas une entrave majeure à l'intensification;
- la science et d'autres institutions continuent à fournir des technologies améliorées, de sorte que les pratiques agricoles assurent des augmentations annuelles globales de rendement supérieures à 2 pour cent.

Résultats de l'Organisation

Résultats de l'Organisation	Indicateurs
<p>A1 – Les capacités nationales et régionales sont renforcées pour la prise de décisions stratégiques plus efficaces visant à accroître la production agricole.</p> <p><i>Principaux outils:</i></p> <ul style="list-style-type: none">• concevoir et soutenir des politiques et des programmes propres à améliorer la productivité et la durabilité agricoles de façon à renforcer la sécurité alimentaire et à faciliter l'accès aux connaissances, aux technologies et aux intrants appropriés;• élaborer des stratégies pour la diversification des cultures, y compris la production de cultures horticoles;• mettre au point et promouvoir des outils et diffuser des informations pour évaluer et gérer les fonctions, les services et les bienfaits écosystémiques tirés des paysages et des parcours agricoles, y compris dans des conditions de variabilité dues notamment au changement climatique.	<p>A1.1 – Un meilleur rendement est assuré grâce à la distribution et à l'utilisation de semences améliorées adaptées aux conditions locales, et des efforts sont mis en œuvre dans le cadre d'au moins dix programmes nationaux pour améliorer la fertilité du sol, le cas échéant, grâce à une agriculture de conservation.</p> <p>A1.2 – Au moins dix nouveaux pays ont inscrit la lutte phytosanitaire dans les stratégies de production agricole, comme en témoignent les programmes et les prévisions budgétaires agricoles nationaux.</p> <p>A1.3 – Des techniques de cultures multiples, de rotation des cultures et de cultures mixtes sont utilisées dans au moins dix programmes nationaux, afin d'optimiser les possibilités saisonnières et de diversification et permettre ainsi un accroissement durable de la production.</p> <p>A1.4 – La diversification entre les espèces et au sein de celles-ci est assurée dans au moins dix programmes nationaux grâce à des techniques adaptées aux conditions locales, pour accroître la production et les possibilités de création de revenus tout en réduisant les risques.</p> <p>A1.5 – Des directives concernant l'intensification durable de la production agricole reposant sur des principes écosystémiques, ainsi que les moyens permettant d'en vérifier l'efficacité, sont élaborées</p>

Résultats de l'Organisation	Indicateurs
	<p>et diffusées à tous les représentants de la FAO.</p> <p>A1.6 – Au moins cinq nouveaux pays renforcent les bénéfices tirés des services écosystémiques fournis par les pollinisateurs, par exemple en réduisant les pulvérisations de pesticides et en recourant à des cultures de soutien, afin d'encourager la diversification au profit de cultures à valeur élevée.</p>
<p>A2 - Les risques liés aux infestations de ravageurs et aux flambées épidémiques sont réduits au niveau national, régional et mondial.</p> <p><i>Principaux outils:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • fournir une tribune, faciliter l'échange d'informations et renforcer les capacités pour soutenir la mise en œuvre de la CIPV; • faciliter la collaboration pour la planification des interventions d'urgence et l'alerte rapide concernant les ravageurs et les maladies transfrontières, notamment dans le cadre du programme EMPRES. 	<p>A2.1 – Au moins douze nouvelles NIMP sont adoptées par la Commission des mesures phytosanitaires.</p> <p>A2.2 – Dix nouveaux pays ont eu recours à l'Évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP) pour identifier les problèmes, établir les priorités et mobiliser des ressources.</p> <p>A2.3 – Des plans nationaux d'intervention d'urgence sont mis en place, avec l'aide de la FAO, dans au moins 15 pays supplémentaires, concernant des menaces spécifiques de ravageurs et de maladies, autres que le criquet pèlerin.</p> <p>A2.4 – Le système actuel de signalisation acridienne est étendu à au moins un autre ravageur transfrontières (à condition qu'un ravageur tout à fait nouveau ne fasse pas son apparition).</p>
<p>A3 - Les risques dérivant des pesticides sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial.</p> <p><i>Principaux outils:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir une collaboration régionale et mondiale, notamment au titre de la Convention de Rotterdam, du Code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, et de la JMPR; • soutenir des programmes prévoyant des écoles pratiques d'agriculture (EPA) fondées sur des technologies de protection intégrée. 	<p>A3.1 Quatre nouveaux produits chimiques sont couverts par la Convention de Rotterdam et/ou la Réunion conjointe sur les résidus de pesticides (JMPR).</p> <p>A3.2 Au moins un pesticide particulièrement dangereux est interdit en vertu du Code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, de la Convention de Rotterdam et/ou de la JMPR.</p> <p>A3.3 – Au moins dix nouvelles zones (au niveau national ou sous-national) inscrivent la protection intégrée dans les programmes d'études des EPA pour réduire les risques liés aux ravageurs et/ou aux pesticides.</p>

Objectif stratégique B - Production animale durable accrue

Problèmes et défis

16. Dans les trente dernières années, il y a eu une expansion mondiale rapide de la production et de la consommation de produits d'origine animale. Le secteur de l'élevage assure actuellement 43 pour cent de la production agricole mondiale en valeur. Les systèmes d'élevage traditionnels contribuent aux moyens d'existence de 70 pour cent des ruraux pauvres dans le monde, mais de plus en plus souvent, les grands élevages faisant appel à des technologies complexes, utilisant des aliments importés et ayant recours à la génétique animale, approvisionnent les marchés en plein essor de la viande, du lait et des œufs. Les exploitations familiales moyennes à orientation commerciale, si elles prennent encore de l'importance en de nombreux endroits, sont progressivement évincées des marchés et particulièrement exposées aux chocs dus aux maladies animales. La croissance vigoureuse du secteur de l'élevage et les changements structurels qui l'accompagnent, nécessitent une gouvernance globale par la communauté internationale. L'élevage occupe un quart de la surface terrestre sous forme de pâturages, dont l'expansion est l'une des principales causes du déboisement en Amérique latine. Ce secteur, qui mobilise un tiers des terres arables du monde pour la production de céréales fourragères, contribue à la hausse continue des prix des céréales, mais en subit également les effets. Alors que la concurrence pour l'utilisation des terres se fait de plus en plus vive, les prix – des céréales fourragères, mais aussi de l'eau, de l'énergie et de la main-d'œuvre – sont en augmentation et la production animale fondée sur le pâturage extensif (26 pour cent des terres émergées libres de glace de la planète) est mise à rude épreuve par les aléas du changement climatique et les pressions socioéconomiques.

17. Le secteur mondial de l'élevage est caractérisé par une forte dichotomie entre: i) l'élevage pratiqué par de nombreux petits exploitants et pasteurs pour sa contribution aux moyens d'existence et à la sécurité alimentaire, et ii) la production animale commerciale, qui soutient le système d'approvisionnement alimentaire mondial et fournit aux producteurs et à d'autres des emplois dans les services connexes de traitement, de distribution, de commercialisation et de soutien. L'apparition de maladies animales et leur diffusion semblent très étroitement liées à la structure du secteur et à la transformation des milieux de production.

Hypothèses et risques

- il existe le risque d'une marginalisation et d'un appauvrissement des petits exploitants et des pasteurs, conduisant à une accélération de l'exode rural, si des mesures techniques, politiques et institutionnelles efficaces ne sont pas prises pour améliorer l'accès des petits producteurs aux marchés en expansion des produits animaux;
- des densités animales accrues dans les milieux écologiques chauds, humides et en évolution, une plus grande mobilité des populations, une circulation fortement intensifiée des animaux et des produits d'origine animale, et des investissements

- publics souvent inadéquats dans les services et les institutions, tendent à favoriser l'apparition de nouvelles maladies et la réapparition de maladies déjà connues;
- l'utilisation des pâturages et la production de céréales fourragères sont associées à la dégradation des terres, à la destruction de l'habitat et de la biodiversité et à d'importantes émissions de gaz à effet de serre;
 - l'élevage apporte une importante contribution à la pollution de l'eau, notamment dans les zones à forte densité d'animaux;
 - les races d'animaux d'élevage constituent le patrimoine biologique de base pour l'essor du secteur de l'élevage; au cours du siècle dernier, la croissance de la production animale s'est concentrée, au niveau mondial, sur un très petit nombre de races, un processus associé à une forte érosion de la diversité biologique existante.

Résultats de l'Organisation

B1 - Le secteur de l'élevage contribue à la sécurité alimentaire, à la protection des moyens d'existence et au développement économique en milieu rural, grâce:

- à la conception de mesures techniques, politiques et institutionnelles et à l'appui fourni en vue de leur application;
- à la préparation et la mise en œuvre de DSRP/PNSA/PRFA axés sur la production animale pour les ménages pauvres en ressources.

B2 - Une collaboration efficace est instaurée entre les pays pour une bonne gestion des maladies animales et des risques pour la santé humaine liés aux animaux, grâce:

- à l'appui fourni pour une alerte rapide plus efficace et l'amélioration des connaissances relatives à l'apparition et à la diffusion des maladies animales, et pour des mécanismes d'intervention rapide au niveau national, régional et international;
- à la promotion d'une coordination régionale et internationale de la lutte contre les maladies et de leur maîtrise, fondée sur des systèmes nationaux de santé animale dotés des capacités techniques et des moyens d'action nécessaires;
- au Centre de gestion des crises pour la filière alimentaire, devenu pleinement opérationnel avec sa composante santé animale;
- à la conception de politiques nationales en matière de santé animale et de santé publique vétérinaire tenant pleinement compte des dimensions socio-économiques, culturelles, structurelles et de développement.

B3 - L'utilisation durable des ressources naturelles pour une production animale accrue est facilitée par:

- l'appui à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques à tous les niveaux;
- l'assistance fournie en vue de réduire l'impact du secteur de l'élevage sur l'environnement grâce à des instruments technologiques, à des moyens d'action et à des investissements d'appui.

B4 - La capacité nationale de développement du secteur de l'élevage est renforcée et soutenue, grâce à:

- l'assistance fournie pour la mise en application de pratiques optimales (technologies, institutions, politiques);
- des conseils en matière d'investissement, fondés sur des évaluations des besoins à objectifs multiples;
- des avis concernant la prévention et les plans d'intervention visant à faciliter la gestion des crises (maladies animales et catastrophes naturelles ou causées par l'homme dans lesquelles l'élevage entre en ligne de compte).

Application des fonctions essentielles à l'Objectif stratégique B

Résultats de l'Organisation	a - Perspectives, suivi des tendances, évaluation	b - Informations, connaissances, statistiques	c - Instruments internationaux	d - Avis en matière de politiques	e - Appui technique, renforcement des capacités	f - Sensibilisation et communication	g - Approche interdisciplinaire	h - Partenariats et alliances
B1	X	X	X	X	X	X	X	X
B2	X	X	X	X	X	X	X	X
B3	X	X	X	X	X	X	X	X
B4				X	X		X	X

Objectif stratégique C - Gestion et exploitation durables des ressources halieutiques et aquacoles

Problèmes et défis

18. Le poisson et les produits de la pêche resteront une source importante de nourriture et de protéines, ainsi que de revenus, grâce à la production et au commerce. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture continuera donc à jouer un rôle important dans la nutrition humaine et dans la lutte contre la faim et la pauvreté, et d'une manière plus générale dans le développement économique. La demande de poisson et de produits de la pêche continuera d'augmenter. La gestion et la conservation efficaces des ressources halieutiques et aquacoles deviendront une nécessité impérieuse, tout comme la préservation de la biodiversité aquatique, la santé et la productivité des écosystèmes qui soutiennent les ressources halieutiques et les pêches. Il sera essentiel d'assurer l'utilisation durable des stocks sauvages qui sont exploités par les pêches de capture, aussi bien dans les mers et les océans que dans les cours d'eau et les lacs. Dans la mesure où ces stocks atteignent leurs limites, l'aquaculture sera appelée à faire face à la demande. Le développement responsable et ordonné de l'aquaculture, sur terre et en milieu marin, constituera donc un défi complexe dans les prochaines décennies. Un autre problème, tant pour les pêches de capture que pour l'aquaculture, est celui de la dichotomie existante entre un sous-secteur industriel à grande échelle et un sous-secteur artisanal. Ce dernier comprend les communautés dans lesquelles la pêche ou l'aquaculture artisanale apportent une importante contribution à la sécurité alimentaire et

aux moyens d'existence. Des politiques intégrées sont nécessaires pour répondre aux exigences spécifiques de ces deux sous-secteurs. Tant pour les pêches que pour l'aquaculture, il est besoin de mesures réglementaires au niveau mondial, régional et national, ainsi que d'une assistance, d'un renforcement des capacités et d'une approche intégrée. D'autres défis importants sont: l'impact du changement climatique; la hausse des prix du poisson, la dépendance à l'égard des combustibles et leur consommation, et le coût des facteurs de production; l'apparition de maladies animales en aquaculture; et la détérioration générale des écosystèmes aquatiques, tant en milieu marin que dans les eaux continentales.

Hypothèses et risques

- les pays ont la volonté et la capacité d'améliorer la gouvernance et la gestion du secteur des pêches et de l'aquaculture, grâce à des cadres réglementaires et institutionnels renforcés, au niveau tant national que régional (en assurant, par exemple, un fonctionnement plus efficace des organisations régionales de gestion des pêches). Toute défaillance dans ce domaine favoriserait la persistance de situations telles que la surpêche, la surcapacité de pêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée;
- des conflits liés à l'accès aux ressources et aux marchés;
- ces risques, qui sont inhérents au secteur, peuvent être aggravés par des menaces telles que: l'impact du changement climatique, les incidences d'autres secteurs induisant par exemple une pollution et la détérioration des milieux aquatiques et de leurs écosystèmes, dans les eaux continentales comme dans les mers et les océans, des défaillances dans la gestion des zones côtières et riveraines, ainsi que des ressources en terre et en eau, l'apparition de maladies du poisson d'élevage, la hausse rapide du prix des intrants, notamment des combustibles et des aliments pour poisson.

Résultats de l'Organisation

C1 - Les politiques et les pratiques en matière de pêche et d'aquaculture, notamment la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments internationaux connexes, dont ceux relatifs à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, à la réduction de la surcapacité et à l'amélioration de la gestion des pêches, reposent sur des informations à jour et fiables et sont soutenues par la coopération et le dialogue au niveau international, grâce à:

- l'appui fourni aux organisations compétentes, notamment au Comité des pêches et aux tribunes des Nations Unies;
- l'élaboration d'instruments complémentaires;
- le renforcement des capacités d'application;
- la mise en œuvre des stratégies d'amélioration de l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture et de l'aquaculture.

C2 - Les institutions régissant les pêches et l'aquaculture sont renforcées et la transparence de la prise de décisions est améliorée, grâce à:

- la fourniture d'avis en matière de politiques et le renforcement des capacités institutionnelles pour une meilleure gouvernance du secteur;
- des avis sur l'établissement et l'intégration ou l'harmonisation de cadres politiques pour les pêches et l'aquaculture, compte tenu des objectifs de développement économique et social, de l'utilisation durable des ressources et des besoins en matière de conservation.

C3 - Les pêches maritimes et continentales font l'objet d'une gestion plus efficace dans un grand nombre de pays, avec la mise en œuvre active d'une approche écosystémique des pêches, tenant compte des besoins des communautés de pêche en matière de moyens d'existence, grâce à:

- la fourniture d'avis techniques et le renforcement des capacités;
- l'établissement de rapports périodiques sur la situation des stocks de poisson et des écosystèmes;
- la promotion de la coordination régionale pour la planification et la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches;
- la coopération avec d'autres organisations compétentes, notamment le PNUE, la CDB et la CITES.

C4 - L'aquaculture durable est encouragée et sa production augmente sensiblement, notamment en Afrique et en Amérique latine, pour soutenir les moyens d'existence ruraux au sein des communautés de pêche et d'aquaculture, ainsi que le développement économique, l'accent étant mis sur les systèmes d'exploitation intégrée et sur l'approche écosystémique, grâce à:

- des études et des évaluations mondiales, régionales et thématiques du secteur aquacole, visant à comprendre la situation et les tendances, à enregistrer les progrès réalisés en matière de développement et à capter les nouveaux enjeux, comme base et à l'appui d'un développement durable du secteur;
- une assistance dans l'élaboration de cadres techniques, politiques et institutionnels pour des pratiques aquacoles responsables, y compris la gestion des maladies aquatiques;
- la promotion de la coopération, de partenariats et de réseaux, au niveau mondial, régional, interrégional et international, pour la recherche-développement appliquée, le transfert de technologie et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

C5 - Un nombre croissant de pays mettent en œuvre des pratiques de pêche responsable, fondées sur l'utilisation d'engins de pêche appropriés pour en atténuer l'impact et réduire la consommation d'énergie, sur un contrôle efficace des activités de pêche et leur sécurité, et sur une plus grande efficacité sociale, technique et économique de ces opérations, grâce à:

- la promotion de l'utilisation de systèmes de surveillance des navires par satellite;
- des avis techniques et au renforcement des capacités;
- la tenue d'un registre mondial des navires de pêche;

- un appui aux pays en vue de l'adoption et de la mise en œuvre de normes nationales et internationales concernant la sécurité de la pêche.

C6 - Un nombre croissant de pays et d'institutions adoptent et mettent en œuvre des politiques et des programmes visant à favoriser l'utilisation et le commerce responsables des produits de la pêche et de l'aquaculture, et à établir des conditions d'accès au marché transparentes et harmonisées pour des régimes commerciaux équitables et transparents, grâce à:

- des consultations, des directives fondées sur la science et des codes d'usages;
- des avis techniques et le renforcement des capacités;
- la promotion de l'harmonisation et de l'équivalence dans le commerce international.

Application des fonctions essentielles à l'Objectif stratégique C

Résultats de l'Organisation	a - Perspectives, suivi des tendances, évaluation	b - Informations, connaissances, statistiques	c - Instruments internationaux	d - Avis en matière de politiques	e - Appui technique, renforcement des capacités	f - Sensibilisation et communication	g - Approche interdisciplinaire	h - Partenariats et alliances
C1	X	X	X	X	X	X		X
C2			X	X	X			
C3	X	X	X	X	X	X	X	X
C4	X	X	X	X	X	X	X	X
C5		X	X	X	X	X	X	X
C6		X	X	X	X	X		X

Objectif stratégique D - Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires à tous les stades de la filière alimentaire

Problèmes et défis

19. La demande d'aliments sains, nutritifs et de meilleure qualité des consommateurs, ainsi que les effets des accords SPS et OTC de l'OMC sur le commerce international des produits alimentaires, continuent d'engendrer à l'échelon national et mondial un niveau d'intérêt élevé pour les questions relatives à la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, et aux normes alimentaires. Les pays développés et en développement attendent de la Commission du Codex Alimentarius des directives internationales pour assurer la protection de la santé des consommateurs, ainsi que des pratiques loyales dans le commerce alimentaire. Pour garantir la pertinence des avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments et de nutrition dans le contexte international, il est important que ceux-ci soient fondés sur des données issues d'un large éventail de pays. Des efforts conséquents doivent être déployés pour renforcer la capacité d'un grand

nombre de pays à fournir des données fiables sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, et sur la nutrition.

20. Les politiques nationales de sécurité sanitaire et de qualité des denrées alimentaires doivent également être conformes ou intégrées aux autres plans de développement nationaux. La mise en œuvre effective de l'approche de la filière alimentaire pour la gestion de la sécurité sanitaire des aliments, nécessite une collaboration entre les institutions qui s'occupent de la santé humaine, animale, végétale et environnementale. Les gouvernements doivent assurer l'existence des conditions nécessaires afin que les consommateurs puissent choisir un régime alimentaire sain, et veiller à ce que ceux-ci disposent des connaissances et des compétences voulues pour effectuer ces choix.

Hypothèses et risques

- une forte volonté politique devrait rester déterminante aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques nationales de sécurité sanitaire et de qualité des aliments;
- les accords de l'OMC demeurent le fondement des règles du commerce international, sans être minés par des politiques protectionnistes de groupements économiques régionaux ou au niveau national, ni par l'influence croissante des normes du secteur privé;
- l'apparition de nouveaux problèmes liés à la sécurité sanitaire des aliments et la fréquence accrue des crises de la filière alimentaire pourraient contribuer à détourner les ressources destinées aux activités ordinaires de contrôle des denrées alimentaires.

Résultats de l'Organisation

D1 - Des normes nouvelles et révisées régissant la qualité et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, et notamment la production, le traitement, l'utilisation sans danger et l'échange équitable des produits alimentaires, agricoles et de la pêche, sont élaborées avec une importante contribution des pays et d'autres parties prenantes, grâce à:

- un appui fourni à la Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius;
- un plaidoyer en faveur de l'utilisation des textes du Codex au niveau national et régional, et à la promotion de la collaboration régionale pour l'établissement de normes alimentaires;
- la fourniture d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire et la qualité des denrées alimentaires, y compris la composition des aliments et leur teneur en nutriments (notamment d'avis émanant du JECFA, de la JMPR, des JEMRA et de consultations *ad hoc* d'experts);
- un plaidoyer et un soutien pour une participation plus efficace des pays en développement aux travaux du Codex, en collaboration étroite avec l'OMS.

D2 - Les pays ont établi des politiques de sécurité sanitaire et de qualité des denrées alimentaires et des programmes fondés sur des preuves, tenant compte des priorités en

matière de santé publique et de commerce, et s'appuyant sur une législation cohérente et des règlements conformes aux principes convenus sur le plan international, grâce à:

- des avis pour l'élaboration de politiques de renforcement de la sécurité sanitaire et de la qualité des denrées alimentaires tout au long de la filière alimentaire, et de stratégies pour leur mise en œuvre;
- un renforcement des capacités et des institutions visant à assurer un cadre juridique cohérent, une gestion effective des contrôles alimentaires, une information en matière de sécurité sanitaire des aliments et la fourniture efficace de services techniques, notamment d'inspection, de certification et de laboratoire, ainsi que la détection précoce des situations d'urgence liées à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et l'intervention rapide;
- un appui pour la collecte, le rassemblement, l'analyse et l'utilisation de données scientifiques sur la sécurité sanitaire et la qualité des denrées alimentaires, notamment les additifs alimentaires, les contaminants chimiques et microbiologiques, les résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires, la surveillance des maladies d'origine alimentaire, la composition des aliments et les besoins en nutriments;
- la fourniture de renseignements sur la sécurité sanitaire des aliments et d'avis techniques pour la mise en place de capacités opérationnelles nationales et pour la détection précoce des situations d'urgence liées à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et l'intervention rapide;
- un soutien aux programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural et les entreprises agroalimentaires.

D3 - Les États Membres mettent en œuvre des programmes efficaces visant à améliorer le respect des recommandations internationales en matière de bonnes pratiques à tous les stades de la filière alimentaire et la conformité aux exigences du marché pour toutes les denrées, grâce à:

- des avis concernant l'élaboration de stratégies nationales prévoyant des approches réglementaires et non réglementaires pour la réalisation des objectifs en matière de qualité et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires et tenant compte des dimensions économiques et commerciales;
- des avis concernant l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de contrôle de la qualité, et les innovations en matière de produits et de processus;
- un accès facilité des opérateurs de la filière alimentaire à des technologies appropriées;
- un renforcement des capacités et des institutions pour l'élaboration et la diffusion de directives sur les bonnes pratiques;
- un appui à des programmes de sensibilisation du public pour promouvoir la participation et l'éducation des consommateurs concernant la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, la nutrition et d'autres questions liées à la qualité des aliments.

Application des fonctions essentielles à l'Objectif stratégique D

Résultats de l'Organisation	a - Perspectives, suivi des tendances, évaluation	b - Informations, connaissances, statistiques	c - Instruments internationaux	d - Avis en matière de politiques	e - Appui technique, renforcement des capacités	f - Sensibilisation et communication	g - Approche interdisciplinaire	h - Partenariats et alliances
D1		X	X	X	X	X	X	X
D2	X	X		X	X		X	
D3		X		X	X		X	X

Objectif stratégique E - Gestion durable des forêts et des arbres

Problèmes et défis

21. La disparition et la dégradation continues des forêts dans de nombreux pays constituent un véritable défi pour la communauté mondiale. En milieu rural, les moyens d'existence dépendent souvent de forêts productives, sources d'emplois et de revenus qui contribuent à réduire la pauvreté. Aujourd'hui, il convient d'améliorer la gestion des forêts, le reboisement et la régénération forestière à la suite de catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Une approche stratégique s'impose pour faire en sorte que des forêts saines puissent piéger le carbone de façon à réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à atténuer les effets du changement climatique, à préserver la biodiversité, à sauvegarder l'habitat de la flore et de la faune sauvages, et à protéger les bassins versants. Actuellement, une minorité non négligeable de pays gèrent leurs forêts de manière durable, et le défi pour la FAO consiste à étendre ces pratiques à une majorité de pays.

Hypothèses et risques

22. Le succès de cette approche dépendra de la relative constance du progrès économique. La FAO peut aider les pays à se doter des capacités nécessaires pour surmonter les obstacles historiques à une gestion durable des forêts, grâce à des avis en matière de politiques, au renforcement des capacités et à une assistance technique. Toutefois, l'accroissement continu de la population, l'instabilité politique ou les pressions économiques peuvent continuer à entraîner la conversion des forêts à des usages agricoles, urbains ou autres. Le problème est de taille et dans certains pays clés, il risque fort de continuer à compromettre la gestion durable des forêts.

Résultats de l'Organisation

E1 - Les politiques et les pratiques en matière de forêts et de foresterie sont fondées sur des informations fiables et à jour et renforcées par la coopération et le dialogue international, grâce à:

- un appui au suivi et à l'évaluation des forêts au niveau national et régional;

- l'Évaluation des ressources forestières mondiales et la publication de rapports sur la situation des forêts du monde;
- la contribution des Commissions régionales des forêts et du Comité des forêts de la FAO;
- d'autres partenariats, notamment le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et des partenariats avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

E2 - Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier, grâce à:

- des études sectorielles et des analyses comparatives des institutions forestières;
- un appui à l'élaboration participative de politiques et de réglementations forestières, aux réformes institutionnelles et aux initiatives visant à améliorer la gouvernance.

E3 - La foresterie est mieux intégrée dans les plans et les processus de développement nationaux et tire parti de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres, grâce à:

- un appui aux programmes forestiers nationaux efficaces, y compris au renforcement des capacités et à l'échange des connaissances;
- au Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux.

E4 - La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts, et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'amélioration des moyens d'existence, grâce:

- à l'élaboration et l'application de directives sur les bonnes pratiques forestières;
- au recours accru à des mécanismes financiers à l'appui de la gestion des forêts et de la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts.

E5 - Les valeurs sociales et économiques des forêts et des arbres et leur contribution aux moyens d'existence sont renforcées, tandis que les marchés des produits et des services forestiers contribuent à faire de la foresterie une option plus viable sur le plan économique, grâce à:

- l'analyse et à la connaissance des facteurs sociaux et économiques, favorisant l'investissement;
- l'analyse de la production, de la consommation et du commerce des produits forestiers;
- l'assistance technique et l'élaboration de directives à l'appui des entreprises forestières susceptibles d'améliorer les moyens d'existence et de réduire la pauvreté.

E6 - Les valeurs environnementales des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées, grâce à:

- l'assistance technique à l'appui des approches écosystémiques et du paysage, l'accent étant mis sur les écosystèmes montagneux, les zones arides et les pâturages, les forêts côtières et d'autres écosystèmes fragiles;
- l'appui aux pays en matière de santé des forêts, notamment pour l'adaptation au changement climatique;
- l'appui aux initiatives nationales et régionales pour la conservation des forêts et de leur diversité biologique, la gestion améliorée des bassins versants et de la faune et de la flore sauvages, la remise en état des terres forestières dégradées et la lutte contre la désertification.

Application des fonctions essentielles à l'Objectif stratégique E

Résultats de l'Organisation	a - Perspectives, suivi des tendances, évaluation	b - Informations, connaissances, statistiques	c - Instruments internationaux	d - Avis en matière de politiques	e - Appui technique, renforcement des capacités	f - Sensibilisation et communication	g - Approche interdisciplinaire	h - Partenariats et alliances
E1	X	X	X	X	X	X	X	X
E2	X	X		X	X	X	X	X
E3		X		X	X		X	X
E4	X	X	X	X	X	X	X	X
E5	X	X		X	X	X	X	X
E6	X	X	X		X		X	X

Objectif stratégique F – Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement affectant l'alimentation et l'agriculture

Problèmes et défis

23. Les ressources naturelles (sol, eau, biodiversité), le climat et les services écosystémiques sont essentiels pour la production vivrière et le maintien des systèmes agricoles et des moyens d'existence. Les conflits et la concurrence pour l'accès à ces ressources et leur utilisation devraient s'accroître dans bien des régions, sous l'effet d'une forte croissance de la demande de denrées alimentaires, de fibres et d'énergie, et de la perte et de la dégradation des terres productives. Ces conflits seront aggravés par la modification des conditions de croissance, la raréfaction de l'eau, la perte de biodiversité, les événements météorologiques extrêmes et divers autres effets du changement climatique. Les réponses à apporter doivent notamment reconnaître le caractère multidisciplinaire de la gestion des ressources naturelles à l'échelon local, et rattacher cette gestion locale aux instruments complexes et divers qui permettent de traiter les aspects environnementaux aux niveaux national, régional et mondial.

24. Il existe de nombreux moyens pour limiter les effets adverses du changement climatique grâce à une meilleure gestion des ressources naturelles de la part de l'agriculture, de la foresterie et des pêches. Des mesures d'atténuation peuvent être par exemple une réduction directe des émissions anthropogéniques ou le renforcement des puits à carbone. Les mécanismes internationaux de financement (notamment le Mécanisme pour un développement propre, ou encore le Fonds pour l'environnement mondial) constituent également un moyen efficace d'atténuer les effets du changement climatique. Toutefois, des procédures complexes et des critères d'admissibilité restrictifs ont contribué à entraver le financement d'activités utiles à la réalisation d'objectifs environnementaux et de développement durable. Au niveau international, il est de plus en plus reconnu que le développement des bioénergies tend à la fois à offrir des possibilités de développement agricole et rural durable, et à présenter des risques sur le plan social, économique et environnemental. Des processus de consultation et de recherche sont nécessaires aux niveaux national et international pour l'élaboration de stratégies et de politiques de développement durable des bioénergies.

25. La FAO est dotée de compétences essentielles pour la gestion intégrée des ressources naturelles et peut diffuser les connaissances disponibles dans l'ensemble de l'Organisation: elle est notamment en mesure de définir et de mettre en œuvre des cadres de travail pluriannuels pour les ressources naturelles clés; d'apporter une contribution aux instruments internationaux intéressant l'environnement et la gestion des ressources naturelles; d'assurer, en étroite collaboration avec les partenaires et les pays, l'accessibilité des données mondiales, y compris l'utilisation appropriée des systèmes de la télédétection et d'information géographique (SIG) pour les données spatiales; d'utiliser ces données pour l'élaboration de politiques, de stratégies et d'études prospectives à l'échelle mondiale, notamment le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, les rapports sur l'état des ressources génétiques dans le monde, le zonage agroécologique, l'évaluation mondiale de la dégradation des sols, etc.

Hypothèses et risques

- les capacités des pays à gérer les possibilités et les défis liés à la gestion durable des ressources naturelles, au changement climatique, aux bioénergies, etc., ne sont pas compromises par les effets négatifs de l'accroissement de la population, de la hausse des prix alimentaires, des coûts énergétiques et du changement climatique, et sont renforcées par les incidences positives du développement économique;
- la FAO peut apporter une contribution effective à la formulation d'instruments pertinents au niveau international;
- les instruments internationaux, notamment le protocole de Kyoto, le Mécanisme pour un développement propre et d'autres mécanismes de marché du carbone, paieraient pour le piégeage du carbone dans le sol et faciliteraient l'accès des agriculteurs à ces ressources financières;
- des politiques et des arrangements nationaux et internationaux concernant l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices tirés de leur utilisation, et tenant dûment compte de la nature particulière des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, peuvent être mis au point;

- les pays sont en mesure de fixer des objectifs réalisables et de formuler des pratiques, des politiques et des programmes pertinents pour la gestion durable de leurs ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

Résultats de l'Organisation

Résultats de l'Organisation	Indicateurs
<p>F1 – Les pays sont dotés de capacités renforcées pour promouvoir et améliorer la gestion durable des terres.</p> <p><i>Principaux outils:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluer l'utilisation des terres et les changements d'affectation, la dégradation des terres et les pratiques de gestion des terres • fournir des avis en matière de politiques et des orientations techniques, contribuer au renforcement des capacités et/ou élaborer des directives concernant les modes d'utilisation durable des terres • poursuivre la coordination au niveau mondial des évaluations mondiales des ressources en terres, de l'aptitude des terres et de leur utilisation • fournir un soutien aux conventions internationales ayant trait à l'utilisation des terres et aux changements d'affectation des terres • évaluer les interactions entre la terre et le changement climatique, y compris les émissions de gaz à effet de serre et leur piégeage, ainsi que les paiements des services environnementaux. 	<p>F.1.1 – Au moins vingt pays ont la capacité avérée de procéder à des inventaires systématiques concernant l'utilisation, la gestion et la dégradation des terres, y compris à une évaluation des interactions entre l'utilisation des terres et le changement climatique</p> <p>F1.2 – Au moins dix pays utilisent les directives de la FAO pour la planification de l'utilisation des terres et leur gestion durable</p> <p>F1.3 – Au moins dix pays ont intégré les recommandations du premier rapport mondial sur l'état des ressources en terres, la dégradation des terres et leur utilisation, dans leurs politiques et programmes concernant l'utilisation des ressources naturelles</p> <p>F1.4 – La FAO joue un rôle accru et reconnu au sein des instances pertinentes des Nations Unies (CDD, CLD, CDB et CCCC) en aidant les pays à mettre en œuvre les plans d'action connexes</p>
<p>F2 - Les pays sont dotés de capacités renforcées pour faire face à la pénurie d'eau et améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins fluviaux, y compris les eaux transfrontalières.</p> <p><i>Principaux outils:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • appui à la formulation et la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales et régionales; • élaboration d'informations et d'analyses mondiales concernant la situation et les tendances en matière de ressources hydriques, y compris au regard des nouveaux défis (par l'intermédiaire d'AQUASTAT, du rapport mondial sur la mise en valeur des ressources hydriques et de la coordination interinstitutions sur la pénurie d'eau); • soutien technique pour la gestion de l'eau en agriculture 	<p>F2.1 – Un certain nombre de pays utilisent les directives de la FAO pour la gouvernance, l'administration et l'aménagement du territoire</p> <p>F2.2 – Des politiques et des stratégies ont été élaborées au niveau des pays, des bassins fluviaux ou des systèmes agricoles, pour renforcer la capacité de faire face à la pénurie d'eau et/ou améliorer la productivité de l'eau</p> <p>F2.3 – Un certain nombre de pays ou d'organisations de gestion de bassins fluviaux adoptent des mesures issues des politiques et des stratégies élaborées</p>

Résultats de l'Organisation	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> soutien aux institutions nationales et régionales pour la gestion des bassins versants, la concurrence intersectorielle et les ressources hydriques transfrontalières, et le règlement des conflits. 	
<p>F3 – Les politiques et les programmes sont renforcés aux niveaux national, régional et international pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.</p> <p><i>Principaux outils</i> Appuyer la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser le partage et l'analyse de données, y compris des évaluations mondiales effectuées à l'initiative des pays Renforcer les mécanismes mondiaux pour faciliter la mise en œuvre, aux niveaux national et régional, des plans d'action mondiaux de la FAO pour les ressources phytogénétiques et zoogénétiques et d'autres priorités établies par la Commission Renforcer la coopération avec les organisations et traités internationaux concernés, notamment la Convention sur la diversité biologique et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. 	<p>F3.1 – Au moins six grands résultats et jalons convenus par la Commission dans son Programme de travail pluriannuel ont été atteints.</p> <p>F3.2 – La stratégie de financement du Plan d'action mondial pour les ressources phyto- et zoogénétiques est opérationnelle et 15 pays au moins où ces plans sont appliqués ont tiré parti des mécanismes de la FAO destinés à appuyer leur mise en œuvre.</p> <p>F3.3 – Les systèmes d'information de la FAO sur les ressources génétiques végétales, animales et forestières ont été renforcés selon les orientations de la Commission.</p> <p>F3.4 – Un plan de travail commun sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique est opérationnel et permet à 5 pays au moins de profiter de la rationalisation des exigences en matière d'établissement de rapports et de la facilitation du dialogue entre l'environnement et l'agriculture.</p>
<p>F4 - Un accès plus équitable aux ressources naturelles et une plus grande sécurité d'occupation sont assurés, y compris pour les femmes, les populations autochtones et les groupes vulnérables.</p> <p><i>Principaux outils</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Gouvernance, politiques, administration et participation des parties prenantes améliorées, Attribution et enregistrement des droits sur les ressources naturelles par des institutions formelles et coutumières, Application d'approches et de normes d'évaluation appropriées garantissant l'équité des taxations et des compensations, et favorisant les prêts de titres appropriés Appui des pratiques de planification territoriale participative de l'utilisation des terres tenant compte 	<p>F4.1 - Adoption de lignes directrices volontaires sur la gouvernance responsable des modes de faire-valoir des terres et d'autres ressources naturelles.</p> <p>F4.2 - Dix pays, dont au moins deux confrontés à des situations d'urgence, ont utilisé les directives de la FAO en matière de gouvernance, de formulation de politiques et d'administration pour assurer la sécurité et l'équité en matière de mode de faire-valoir des ressources naturelles.</p> <p>F4.3 – Dix institutions utilisant les directives et le soutien aux politiques de la FAO en matière de renforcement des capacités et d'autonomie juridique aux niveaux national</p>

<p>des règlements voulus,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion et règlement des conflits concernant les ressources naturelles (accès et utilisation). 	<p>et communautaire.</p> <p>F4.4 – Vingt pays au moins ont bénéficié d’investissements importants dans l’administration des terres appuyés par les capacités normatives et techniques de la FAO dans des partenariats avec l’aide d’arrangements de renforcement des capacités Banque mondiale/FAO</p>
<p>F5 – Les pays ont renforcé leurs capacités à faire face aux nouveaux défis liés à l’environnement, comme le changement climatique et les bioénergies.</p> <p><i>Principaux outils</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l’intégration du changement climatique dans les politiques, les stratégies et les programmes nationaux liés à l’agriculture, aux forêts et à la pêche. • Renforcer les capacités des pays à pouvoir utiliser les technologies et les connaissances permettant de suivre les problèmes liés à l’environnement et d’y faire face • Renforcer les capacités des pays à pouvoir utiliser les mécanismes financiers liés au changement climatique et les autres paiements des services environnementaux • Évaluer les effets du changement climatique et des bioénergies sur la sécurité alimentaire et promouvoir le dialogue dans les instances nationales et internationales sur ces questions. 	<p>F5.1 – 15 pays au moins ont intégré les perspectives de l’alimentation et de l’agriculture liées à l’adaptation au changement climatique dans leurs stratégies et programmes de développement nationaux.</p> <p>F5.2 - 10 pays au moins ont montré des capacités améliorées à évaluer les effets à long terme du changement climatique sur l’agriculture, et à gérer les risques associés à la variabilité du climat et aux phénomènes majeurs.</p> <p>F5.3 – Les techniques d’observation et d’analyse permettant d’évaluer les effets de la variabilité et du changement climatiques sont actualisées et appliquées dans 20 pays au moins.</p> <p>F5.4 - Les stratégies et plans de développement de la communication sont mis en œuvre à l’appui des programmes nationaux pour l’adaptation au changement climatique et pour les bioénergies validés et adoptés par les institutions nationales dans 10 pays au moins.</p> <p>F5.5 - 50 pays au moins ont tiré parti des systèmes de partage des connaissances de la FAO concernant les nouveaux défis liés à l’environnement.</p> <p>F5.6 – 30 pays au moins ont tiré parti des mécanismes financiers liés au changement climatique, et concrétisé leur soutien à l’inclusion de la fixation du carbone des sols dans le régime qui a suivi le protocole de Kyoto.</p> <p>F5.7 – Les recommandations sur les liens entre la sécurité alimentaire et les bioénergies sont utilisées dans l’élaboration</p>

	des politiques nationales de bioénergies dans 10 pays au moins, et sont prises en compte dans les directives volontaires sur les bioénergies durables convenues à l'échelle internationale.
--	---

Application des fonctions essentielles à l'objectif stratégique F

Résultats de l'Organisation	a - Perspectives, suivi des tendances, évaluation	b - Informations, connaissances, statistiques	c - Instruments internationaux	d - Avis en matière de politiques	e - Appui technique, renforcement des capacités	f - Sensibilisation et communication	g - Approche interdisciplinaire	h - Partenariats et alliances
F1	X	X		X	X	X	X	X
F2	X	X	X	X	X	X	X	X
F3	X	X	X	X	X	X	X	X
F4	X	X	X	X	X	X	X	X
F5	X	X	X	X	X	X	X	X

Objectif stratégique G – Création de conditions commerciales susceptibles d'améliorer les moyens d'existence.

Problèmes et défis

26. Les moyens d'existence reposent sur des biens et un meilleur accès à ces biens est souvent tributaire du bon fonctionnement des marchés. Les pays en développement ont besoin d'exploiter les débouchés que crée l'évolution des marchés, des politiques et des institutions et d'adapter leurs politiques et stratégies en matière de produits en fonction des besoins de développement et de sécurité alimentaire. Les producteurs et les exportateurs doivent satisfaire les demandes concernant la qualité et la sécurité sanitaire des produits, respecter les normes de plus en plus strictes du secteur et s'adapter à l'urbanisation rapide et à l'évolution des modes de consommation alimentaire.

27. Les possibilités d'accroissement de la valeur ajoutée ont augmenté rapidement dans le cadre des agro-industries par rapport à la production primaire. Le développement des secteurs agro-industriel et des entreprises agricoles peut accroître la compétitivité sur les marchés internationaux et intérieurs, mais les avantages ne sont pas automatiques et ne seront pas partagés par tous. Ces changements créent des difficultés particulières aux petits exploitants, aux travailleurs salariés, aux négociants, aux transformateurs, aux marchés de gros et aux détaillants. À titre d'exemple, satisfaire les demandes de l'agro-industrie peut nécessiter la formation d'exploitations plus vastes et plus commerciales, au détriment possible des petits exploitants. De même, les acteurs de la chaîne classique agriculteur-négociant-grossiste-détaillant peuvent avoir du mal à s'adapter face à la concurrence des supermarchés et de leurs chaînes d'approvisionnements novatrices. La création d'emploi grâce au développement des agro-industries et à l'expansion des

exploitations agricoles commerciales doit s'accompagner de politiques et de services qui assurent des conditions d'emploi dans les zones rurales qui sont plus loyales et plus sûres.

Hypothèses et risques

- Hypothèses: importants besoins d'aide aux pays pour définir les réponses aux niveaux des marchés, des institutions et des politiques; les ministères de l'agriculture et les autres organisations concernées sont mal équipés pour appuyer la mise en place de l'infrastructure nécessaire, formuler les politiques voulues et mettre en œuvre les autres aspects d'un environnement porteur approprié; ceux qui interviennent dans les activités de production, de transformation et de commercialisation ont en général besoin d'adopter une approche davantage commerciale pour tirer parti des marchés rémunérateurs; les petites et moyennes entreprises dans les pays en développement doivent renforcer leurs compétences techniques, gestionnaires et commerciales.
- Risques: compte tenu du potentiel d'investissement et des économies d'échelles dont disposent les sociétés multinationales, les entreprises de plus petite taille dans les pays en développement auront de grandes difficultés à les concurrencer; les agro-industries et les exploitations agricoles ne respectent peut-être pas les normes internationales de l'emploi, et les gouvernements ne se sont pas dotés des politiques, des capacités institutionnelles ou humaines nécessaires pour régler ce problème avec efficacité; les agriculteurs ne tiennent pas suffisamment compte des aspects commerciaux et n'ont pas les compétences de gestion requises pour tirer parti des possibilités commerciales; la hausse des prix des produits alimentaires présente à la fois des risques et des avantages pour les revenus et les moyens d'existence, en fonction de l'accès aux ressources, de la compétitivité des agro-industries, de l'efficacité des systèmes de distribution et de commercialisation et de la capacité des petits agriculteurs de tirer parti de l'expansion ou de l'ouverture de marchés.

Résultats de l'Organisation

G1 – Des politiques et services appropriés permettent aux petits exploitants de renforcer leur compétitivité, de se diversifier, d'accroître la valeur ajoutée et de répondre aux exigences des marchés grâce à:

- l'analyse des marchés et des chaînes de valeur, y compris l'évaluation préalable des stratégies de développement des chaînes de valeur, des technologies de production et des débouchés commerciaux;
- l'analyse des effets des nouveaux défis mondiaux comme le changement climatique, l'instabilité des prix et la pénurie de ressources naturelles pour la production des petits exploitants;
- la fourniture d'avis en matière de politique et d'assistance technique pour le développement des chaînes valeur;
- le renforcement des capacités et des institutions afin de mieux intégrer les petits exploitants dans les marchés commerciaux.

G2 - La création d'emplois ruraux est prise en compte de manière adéquate dans les politiques, les programmes et les partenariats pour le développement agricole et rural grâce à:

- une analyse des schémas et des tendances de l'emploi agricole et non agricole;
- des avis en matière de politiques visant à accroître l'emploi rural dans le secteur de l'agriculture comme dans le secteur rural non agricole;
- des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'appui des politiques favorisant l'emploi en milieu rural.

G3 - Les politiques, réglementations et institutions nationales et régionales favorisent le développement des secteurs agro-industriel et des entreprises agricoles compétitifs et permettent au secteur privé de jouer un rôle actif dans le développement rural durable, grâce:

- à l'aide à la formulation de politiques et programmes pour les secteurs agro-industriel et des entreprises agricoles, notamment la mise en place d'un environnement porteur approprié;
- au renforcement des institutions et des capacités dans des domaines comme la promotion du secteur agro-industriel, du développement des technologies, la gestion et la commercialisation des produits.

G4 – La capacité accrue à analyser l'évolution du cadre commercial international et des débouchés commerciaux crée un environnement institutionnel et politique porteur pour les producteurs agricoles et les petites et moyennes entreprises agricoles grâce à:

- l'analyse des marchés agricoles et des politiques commerciales ayant une incidence sur le développement;
- des avis et au soutien à la formation dans le domaine de l'information et de l'analyse des marchés, de la formulation de politiques et des négociations commerciales internationales.

G5 – Capacité améliorée des gouvernements à établir des systèmes institutionnels, financiers et réglementaires appropriés qui permettent aux producteurs agricoles et aux petites et moyennes entreprises agricoles de mieux accéder aux marchés et aux services d'intrants et de produits grâce:

- à l'analyse des marchés, services, institutions et cadres réglementaires;
- à la fourniture d'avis et d'assistance en ce qui concerne l'inclusion des marchés, la gestion des risques et la coopération entre le secteur public et le secteur privé;
- et au renforcement des capacités institutionnelles.

Application des fonctions essentielles à l'objectif stratégique G

Résultats de l'Organisation	a - Perspectives, suivi des tendances, évaluation	b - Informations, connaissances, statistiques	c - Instruments internationaux	d - Avis en matière de politiques	e - Appui technique, renforcement des capacités	f - Sensibilisation et communication	g - Approche interdisciplinaire	h - Partenariats et alliances
G1	X	X		X	X	X	X	X
G2	X	X		X	X	X	X	X
G3		X		X	X			X
G4	X	X		X	X	X	X	X
G5		X		X	X	X	X	X

Objectif stratégique H - Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

Problèmes et défis

29. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la pauvreté sont le résultat de toute une série de facteurs. Il y a une forte demande en matière d'informations et d'analyses, non seulement pour déterminer les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la dénutrition, mais aussi pour définir des solutions efficaces. Plus spécifiquement, les demandes portent sur les points suivants: a) sensibilisation et mobilisation afin que la sécurité alimentaire et la nutrition figurent en tête des préoccupations nationales, régionales et mondiales; b) renforcement des capacités nationales pour évaluer les situations alimentaires et nutritionnelles et pour inscrire les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition dans les politiques, les stratégies et les programmes; c) promotion du droit à l'alimentation et des cadres juridiques apparentés; d) recherche appliquée et retour d'informations concernant les enseignements tirés des programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle; e) éducation et information nutritionnelle afin d'assurer des apports alimentaires et une meilleure nutrition pour tous.

Hypothèses et risques

30. Au niveau des ménages, le droit et l'accès à des ressources économiques suffisantes permettent de vivre à l'abri de l'insécurité alimentaire et de la faim. Les relations sociales, culturelles et politiques exercent une influence importante sur la façon dont les droits à prestation sont établis. La réussite sera donc déterminée par la mesure dans laquelle et la rapidité avec laquelle les obstacles à la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pourront être levés.

31. Les risques incluent a) l'absence de systèmes nationaux d'information capables de suivre l'évolution de la situation ou d'assurer la cohérence des mesures au niveau international; b) l'absence de collaboration effective entre les départements nationaux concernés et entre les institutions et les organisations internationales.

Résultats de l'Organisation

H1 - Les parties prenantes dans les pays et à l'échelle internationale (y compris les gouvernements, société civile, secteur privé, partenaires du système des Nations Unies, etc.) ont accès à des avis bien fondés en matière de politiques et aux meilleures pratiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition grâce à:

- l'identification, l'analyse et la diffusion des leçons acquises et des expériences réussies aux niveaux mondial, régional, national et décentralisé.

H2 - Les pays et les organisations d'intégration économique régionale (OIER) formulent et adoptent des politiques, des programmes et des mesures cohérents (y compris des programmes nationaux et régionaux de sécurité alimentaire) traitant les causes profondes de la faim et de la malnutrition, renforcent l'accès à la nourriture et améliorent l'efficacité des systèmes de transformation et de distribution des denrées alimentaires grâce à:

- des contributions analytiques, à l'assistance aux politiques et au renforcement des capacités à l'appui de la conception et de la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans d'action au niveau national et sectoriel liés à la sécurité alimentaire et au bien être nutritionnel qui tiennent compte des contraintes et priorités locales.

H3 - Les pays sont en mesure de concevoir et de mettre en œuvre des programmes nutritionnels, d'intégrer les problèmes, les facteurs et les objectifs de nutrition dans les politiques, les stratégies, les programmes et les plans d'action pour le développement agricole et rural et dans les politiques et les mesures de sécurité alimentaire grâce:

- à des analyses, directives, méthodologies et approches pour évaluer et analyser la situation nutritionnelle et de l'impact des interventions;
- et au soutien technique, au renforcement des capacités et à des avis en matière de politiques afin d'améliorer la conception de politiques et de stratégies et la mise en œuvre de plans d'action intégrés pour la sécurité alimentaire et la nutrition, à l'appui de ceux qui sont démunis et en situation d'insécurité alimentaire.

H4 - Les pays sont, à leur demande, aidés à mettre en œuvre les directives volontaires sur la réalisation progressive du droit à l'alimentation, y compris les principes de bonne gouvernance (transparence, participation et reddition de comptes) dans les processus relatifs à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au bien-être nutritionnel, grâce:

- à l'appui méthodologique et l'assistance technique aux pays afin d'élaborer les cadres juridiques et politiques nécessaires pour assurer la mise en application des directives pour le droit à l'alimentation;
- et au renforcement des capacités et des institutions pour la mise en œuvre progressive des directives pour le droit à l'alimentation.

H5 - Les pays et les organisations régionales sont informés rapidement des nouvelles tendances affectant la sécurité alimentaire, et des options envisageables face aux menaces et aux possibilités, grâce à:

- un appui à l'élaboration de systèmes d'alerte rapide;

- un travail de projection effectué en collaboration avec les pays et les partenaires internationaux.

H6 - Des systèmes statistiques et autres services d'information renforcés concernant la nutrition, la sécurité alimentaire et l'agriculture sont disponibles aux niveaux national, régional et mondial pour répondre aux besoins des parties prenantes (y compris les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les partenaires du système des Nations Unies etc.), étayer la prise de décision et le suivi des interventions visant à réduire la faim et la vulnérabilité et à garantir la sécurité alimentaire, grâce à:

- l'élaboration de méthodes liées à la collecte, à la production, à la diffusion, au stockage, à l'utilisation ainsi qu'au partage des services statistiques et autres services d'informations techniques, et des instruments de connaissances et des ressources, y compris les savoirs traditionnels et locaux;
- la fourniture aux gouvernements d'une assistance technique et d'un soutien au renforcement des capacités afin d'élaborer et de mettre en place des services statistiques et autres services d'information technique et de les rendre opérationnels.

Application des fonctions essentielles à l'objectif stratégique H

Résultats de l'Organisation	a - Perspectives, suivi des tendances, évaluation	b - Informations, connaissances, statistiques	c - Instruments internationaux	d - Avis en matière de politiques	e - Appui technique, renforcement des capacités	f - Sensibilisation et communication	g - Approche interdisciplinaire	h - Partenariats et alliances
H1		X		X	X	X	X	X
H2	X	X			X		X	
H3	X	X		X	X		X	
H4		X	X	X	X	X	X	
H5	X	X			X		X	
H6		X		X	X	X	X	X

Objectif stratégique I - Améliorer la préparation, et assurer une réaction efficace, aux menaces et aux situations d'urgence alimentaire et agricole.

Problèmes et défis

32. Les populations pauvres des zones rurales, la plupart étant directement ou indirectement tributaires de l'agriculture pour assurer leurs moyens d'existence, sont généralement les plus vulnérables et les plus touchées dans les situations d'urgence. Outre les conflits, qu'ils soient nouveaux ou déjà anciens, le changement climatique accroît la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles. Les activités de préparation aux situations d'urgence et les interventions proprement dites doivent prendre en compte les besoins spécifiques de ces populations constituées de petits exploitants, d'éleveurs nomades, de pêcheurs, d'utilisateurs des forêts et d'ouvriers agricoles sans terre et de

leurs personnes à charge. Une attention particulière doit être portée aux groupes en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité nutritionnelle, notamment les femmes et les enfants. Le soutien efficace doit inclure tous les éléments de la gestion des risques de catastrophes, y compris l'alerte rapide, la planification d'urgence, la réduction des risques de catastrophe et l'intervention rapide. Les liens avec les autres secteurs (par exemple, la santé, l'éducation, les affaires sociales) et les principaux partenaires (le système des Nations Unies et les ONG et/ou OSC) doivent continuer à être assurés pour garantir un soutien intégré aux niveaux mondial, régional et national. Les cadres financiers et institutionnels dans lesquels la FAO doit intervenir évoluent: 1) les financements liés aux situations d'urgence augmentent et deviennent plus diversifiés; l'action humanitaire est de plus en plus financée par des fonds communs aux niveaux mondial et national; 2) le nombre élevé d'institutions des Nations Unies et d'ONG participant aux opérations d'urgence et aux programmes de relèvement lors des crises alimentaires, nutritionnelles et agricoles crée des possibilités de collaboration et de coopération, mais aussi des problèmes de coordination; 3) le processus de réforme en cours au sein du système des Nations Unies offre la possibilité à la FAO d'assurer la coordination et de jouer un rôle de chef de file pour les questions de sécurité alimentaire et de nutrition aux niveaux national, régional et mondial; 4) le renforcement des capacités des institutions nationales chargées de la gestion des catastrophes permet aux gouvernements des pays en cas de situations d'urgence de jouer des rôles nouveaux et plus dynamiques en matière de réduction des risques et de coordination de l'assistance extérieure.

Hypothèses et risques

- Les gouvernements accordent la priorité voulue au renforcement des capacités en matière d'analyse des risques, d'alerte rapide, de planification d'urgence, de préparation et de coordination des interventions lors des situations d'urgence et de la reconstruction dans de meilleures conditions;
- La FAO gèrera les urgences de la chaîne alimentaire en appliquant le « Cadre de gestion des crises pour la prévention et la lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières et les crises de sécurité alimentaire », connu aussi comme le « Centre de gestion des crises pour la filière alimentaire »;
- La FAO doit augmenter sa capacité d'intervention rapide grâce à l'application progressive à l'échelle de l'Organisation du Système d'organisation du commandement de crise (ICS) au sein du cadre de gestion des crises et pour les crises de grande envergure;
- Les capacités des divisions techniques de la FAO devraient demeurer suffisantes pour appuyer les activités dans les situations d'urgence et de relèvement en général, et en prendre la tête si nécessaire;
- le risque majeur est que le nombre et la gravité des crises augmentent beaucoup plus que la capacité de l'Organisation à intervenir efficacement.

Résultats de l'Organisation

I1 - Les systèmes d'alerte rapide sont utilisés par les parties prenantes aux niveaux mondial et national dans les pays en développement pour intervenir de manière effective et efficace en cas de crises alimentaires et agricoles, grâce:

- au renforcement des capacités de production, de suivi, d'analyse et d'exploitation des données d'alerte rapide dans les pays en développement à haut risque où les populations rurales vulnérables sont importantes;
- et à la rationalisation des systèmes d'alerte rapide existant déjà aux niveaux local, national, régional et mondial dans le cadre de partenariats appropriés.

I2 - Grâce à une planification efficace des interventions, les gouvernements et les partenaires concernés dans les pays en développement à haut risque où les populations rurales vulnérables sont importantes, sont en mesure de répondre aux situations d'urgence alimentaires et agricoles grâce:

- à l'appui à la mise en place de plans d'urgence pour les crises alimentaires et agricoles;
- et au renforcement des capacités locales et des arrangements institutionnels afin de protéger et d'améliorer la nutrition, en particulier des personnes démunies et en situation d'insécurité alimentaire.

I3 - Les gouvernements et leurs partenaires pertinents dans les pays à risque élevé où les populations rurales vulnérables sont nombreuses sont en mesure d'intervenir de manière coordonnée, rapide et techniquement rigoureuse, face aux crises alimentaires et agricoles grâce à:

- des avis techniques pour la préparation d'évaluations des besoins, de plans d'action et d'interventions tenant compte des spécificités hommes-femmes qui garantissent que les communautés et les ménages ruraux démunis qui sont touchés puissent récupérer rapidement, reconstruire des moyens d'existence plus résistants et mieux gérer à l'avenir les risques de catastrophe;
- l'appui aux activités en faveur de la mobilisation des ressources nécessaires;
- des avis techniques pour la protection et la promotion de la nutrition et pour l'intégration des éléments de nutrition et de sécurité alimentaire des ménages dans les interventions d'urgence dans le secteur agricole;
- la formation des fonctionnaires de la FAO au système de l'organisation du commandement de crise.

I4 - Dans les pays à haut risque où les populations rurales vulnérables sont nombreuses, les cadres d'action et les capacités institutionnelles de réponse aux crises potentielles, sont renforcés et intègrent pleinement les secteurs de l'agriculture, des pêches et des forêts. Les communautés et les ménages à risque adoptent une gestion agricole, foncière et hydrique améliorée pour réduire ces risques grâce à:

- des avis en matière de politiques et des conseils techniques sur les pratiques et les principes de réduction intégrée des risques dans les politiques et les programmes sectoriels.

Application des fonctions essentielles à l'objectif stratégique I

Résultats de l'Organisation	a - Perspectives, suivi des tendances, évaluation	b - Informations, connaissances, statistiques	c - Instruments internationaux	d - Avis en matière de politiques	e - Appui technique, renforcement des capacités	f - Sensibilisation et communication	g - Approche interdisciplinaire	h - Partenariats et alliances
I1	X	X		X	X	X		
I2				X	X	X		X
I3				X	X	X	X	X
I4				X	X	X	X	

Objectif stratégique J - Améliorer les cadres de la gouvernance mondiale et régionale en matière d'alimentation et d'agriculture.

Problèmes et défis

33. Les Membres ont besoin d'appuyer les objectifs, politiques et programmes nationaux par des cadres juridiques et réglementaires appropriés et de mettre en application ces mêmes cadres de manière efficace. Les cadres internationaux, qu'ils soient contraignants ou non, convenus par les Membres sont aussi nécessaires, en couvrant les aspects de l'alimentation et du développement agricole qui nécessitent des mesures au niveau international. Ces cadres devront ensuite être concrétisés au niveau local permettant ainsi aux États Membres de s'acquitter de leurs responsabilités. Les membres doivent aussi améliorer l'établissement de normes dans certains domaines des secteurs des forêts, de la pêche, de la sécurité sanitaire des aliments, de la protection des plantes et de la santé des animaux, et assurer la cohérence avec d'autres cadres réglementaires internationaux afin de veiller à ce que les intérêts des partenaires de l'alimentation et de l'agriculture soient pris en compte.

Hypothèses et risques

- Une hypothèse d'importance majeure est que les Membres de la FAO et les partenaires internationaux partagent les mêmes points de vue au regard de la nécessité d'élaborer et d'harmoniser des cadres internationaux et nationaux pour l'alimentation et l'agriculture;
- une autre hypothèse est que les États souverains acceptent d'examiner et d'adopter des instruments internationaux contraignants ou non contraignants élaborés sous les auspices de la FAO. L'Organisation n'a toute fois aucun contrôle sur les décisions des Membres à cet égard;
- un risque est que même lorsque des instruments internationaux sont adoptés ou souscrits, leur mise en œuvre peut être plus ou moins efficace du fait de la structure constitutionnelle, du système juridique, de la situation politique et de la base de ressource de certains pays;

Objectif stratégique K - Assurer l'équité entre les sexes en matière d'accès aux ressources, aux biens et services et à la prise de décisions en milieu rural.

Problèmes et défis

34. Les hommes et les femmes dans les zones rurales jouent des rôles différents et complémentaires dans l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire, au niveau des ménages et des communautés, mais les inégalités diffuses entre hommes et femmes et la faible autonomisation des femmes continuent d'entraver la progression de la lutte contre la faim. Ces inégalités ont été caractérisées comme « une perte majeure sur le plan socioéconomique mais aussi ... une injustice et une entrave à la réalisation de la sécurité alimentaire des ménages et des communautés ». Il faut continuer d'aider les pays à appliquer le principe de l'égalité des sexes et à renforcer leur aptitude à analyser et résoudre les problèmes humanitaires ainsi que les problèmes de développement liés aux disparités entre les sexes. La FAO est aussi appelée à accorder une haute priorité aux questions de parité hommes-femmes dans tous ses travaux. L'éradication de la pauvreté extrême et de la faim ne peut être réalisée sans l'instauration de chances égales pour les hommes et les femmes et sans l'autonomisation des femmes.

Hypothèses et risques

- L'utilité de l'intégration de considérations de parité hommes-femmes pour atteindre des objectifs de développement peut rester généralement mal comprise;
- la flambée des prix des denrées alimentaires peut toucher différemment les hommes et les femmes;
- la nécessité de capacités adéquates pour traiter les questions de parité tant au Siège que dans les bureaux décentralisés.

Résultats de l'Organisation

K1 - Les pays et les réseaux "Unis dans l'action" aux niveaux national et régional, sont en mesure de mettre en application les programmes et les politiques conjoints à l'appui de l'équité entre les sexes, en:

- élaborant et en utilisant des outils et des méthodes communes liées à l'analyse des sexospécificités tout en tirant parti des compétences de la FAO dans les questions de parité liées à l'agriculture, au développement rural et périurbain, à l'accès aux ressources, à l'emploi, aux biens et services, à l'information et à la communication, à l'échange de bonnes pratiques, aux réseaux et aux situations d'urgence.

K2 – Les gouvernements et les autres institutions concernées intègrent les questions de parité dans les programmes, projets et politiques et autres instruments appropriés de développement agricole, rural et halieutique et sont dotés de capacités accrues pour appliquer ces instruments et pour en mesurer les incidences sexospécifiques, y compris sur les groupes vulnérables et sur les ménages dirigés par des femmes, grâce:

- à des capacités renforcées en matière de planification des questions pertinentes de parité;
- à l'appui à la formation, à l'amélioration des compétences en matière de consultation et à la recherche et sensibilisation;
- et au renforcement des capacités en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation de données ventilées par sexe.

K3 - Les gouvernements et les institutions concernées sont en mesure d'élaborer des politiques relatives à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux moyens d'existence durables qui tiennent compte des spécificités de chaque sexe, sont participatives et favorisent l'équité entre les sexes, grâce à:

- l'appui technique et à des avis en matière d'élaboration de politiques intégrant la parité hommes-femmes et reposant sur des données ventilées par sexe fiables et actualisées;
- un soutien à la promotion des processus participatifs de formulation de politiques sans exclusive qui renforcent la voix des hommes et des femmes aux niveaux micro (groupements d'agriculteurs) et meso (ONG) tout en renforçant les institutions;
- et en veillant à ce que les Programmes nationaux et/ou régionaux pour la sécurité alimentaire (PNSA/PRSA) tiennent dûment compte des aspects sexospécifiques et socio-économiques de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, et utilisent les données ventilées par sexe pour suivre les progrès, évaluer les impacts et ajuster la mise en œuvre des programmes.

K4 - Le Plan d'action pour la parité est pleinement mis en œuvre et les fonctionnaires de la FAO tiennent compte des sexospécificités dans leurs activités avec des compétences accrues, une sensibilisation à ces questions et des directives et des systèmes administratifs normalisés, grâce à:

- la formation des fonctionnaires de la FAO qui ont des compétences confirmées dans le domaine de la parité, tant au Siège qu'aux niveaux décentralisés;
- des modules pour l'intégration des questions de parité élaborés à l'intention des divisions techniques et utilisés par ces dernières;
- la mise en œuvre de mesures visant à améliorer, à tous les niveaux (catégories G, P et D), la parité entre les hommes et les femmes parmi les fonctionnaires de la FAO.

Application des fonctions essentielles à l'objectif stratégique K

Résultats de l'Organisation	a - Perspectives, suivi des tendances, évaluation	b - Informations, connaissances, statistiques	c - Instruments internationaux	d - Avis en matière de politiques	e - Appui technique, renforcement des capacités	f - Sensibilisation et communication	g - Approche interdisciplinaire	h - Partenariats et alliances
K1	X	X		X	X		X	X
K2					X		X	X
K3		X		X	X		X	X
K4				X	X	X	X	X

Objectif stratégique L - Accroître et rendre plus efficace l'investissement public et privé dans l'agriculture et le développement rural.

Problèmes et défis

35. Le financement de l'agriculture a diminué considérablement, en valeur tant absolue que relative, au cours de ces deux dernières décennies. La part de l'agriculture dans l'aide publique au développement (APD) est tombée de 18 pour cent à 3,5% entre 1979 et 2004 et son montant d'environ 8 milliards de dollars EU en 1984 à 3,4 milliards de dollars EU en 2004. Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour assurer un impact optimal des investissements dans le développement agricole et rural, notamment: des politiques et des stratégies appropriées créant un environnement porteur, la formulation de programmes et de projets de haut niveau, et le suivi et l'évaluation rapides et approfondis des résultats et de l'impact. L'analyse est nécessaire afin de justifier la viabilité des instruments et de déterminer les obstacles aux options d'investissement.

36. Compte tenu des montants plus élevés d'assistance des donateurs non assortis de conditions, la gestion des finances publiques doit être renforcée, dans le contexte, notamment, des cadres de dépenses à moyen terme et des examens des dépenses publiques. Étant donné les montants accrus investis dans les approches sectorielles, l'aide budgétaire directe et les investissements groupés, l'efficacité de l'aide doit être améliorée conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005). Il faut améliorer la conception des opérations concrètes d'investissement et opérer un transfert des compétences internationales au profit des compétences nationales dans ce processus de conception. Compte tenu des financements publics réduits disponibles pour le développement agricole et rural, ils doivent être investis dans des domaines essentiels afin d'optimiser l'effet de levier et d'attirer le financement du secteur privé. Enfin, le suivi de l'impact doit être renforcé dans de nombreux pays, ainsi que les capacités des fonctionnaires des ministères et des institutions autres que ceux affectés aux projets.

Hypothèses et risques

37. Dans le cadre extérieur plus vaste, les principales hypothèses (et risques dans le cas contraire) sont les suivantes: la dynamique vigoureuse dont bénéficie à l'heure actuelle l'agriculture aux niveaux national et international se poursuit dans le temps de sorte que les contributions annoncées (au titre des ressources budgétaires et de l'APD) sont concrétisées en investissements à l'appui de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté; les prix internationaux des produits de base provenant des pays en développement ne devraient pas enregistrer de baisse brutale et devraient se stabiliser à un niveau suffisant pour inciter les petits producteurs à accroître la production vivrière locale et pour réduire la pauvreté; les distorsions des marchés qui résultent des subventions agricoles octroyées dans les pays de l'OCDE doivent être réduites de manière notable au fil du temps; les pays en développement adoptent des politiques plus décisives pour tirer parti des possibilités d'exportation; la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide est mise en application, assurant ainsi la cohérence et les synergies entre les différentes sources au profit des pays destinataires.

38. Au niveau national, les principales hypothèses (et risques dans le cas contraire) sont les suivantes: les gouvernements ont les compétences ou la culture de gouvernance voulues pour diriger la réforme économique; les gouvernements ont les capacités ou incitations suffisantes pour gérer efficacement les projets d'investissement.

39. Au niveau institutionnel (de la FAO et de ses partenaires), les principales hypothèses (et risques dans le cas contraire) sont les suivantes: l'utilisation des ressources est suffisamment souple pour répondre aux besoins et aux demandes d'investissements spécialisés émanant des pays; les ressources nécessaires pour appuyer les activités de renforcement des capacités dans les pays sont disponibles; et les compétences sont disponibles ou peuvent être mobilisées dans l'Organisation pour appuyer les investissements liés aux priorités des pays.

Résultats de l'Organisation

L1 - Les politiques et les stratégies d'investissement public et privé dans l'agriculture et le développement rural au niveau national sont élaborées et appliquées pour servir de tremplin à des investissements plus efficaces dans l'agriculture assurés par les budgets nationaux, les partenaires de développement et le secteur privé sur la base des activités de plaidoyer de la FAO et la fourniture des compétences et produits de connaissances ciblés de la FAO en matière de formulation de cadres d'investissement public.

L2 - Les capacités nationales concernant la planification et la mise en œuvre d'investissements durables dans le secteur de l'agriculture et du développement rural sont renforcées, grâce au:

- renforcement des capacités dirigé par la FAO dans le domaine de la gestion du cycle d'investissement et à l'élaboration et à la diffusion des produits de connaissances apparentés.

L3 - Des opérations nationales efficaces d'investissement public dans l'agriculture et le développement rural sont formulées, approuvées, mises en œuvre et évaluées, grâce à:

- la fourniture intégrée des compétences techniques et des compétences en matière de gestion du cycle d'investissement de la FAO aux États Membres.

L4 – Les gouvernements adoptent et utilisent des mécanismes favorisant l'investissement du secteur privé dans l'agriculture et le développement rural grâce à:

- des évaluations préalables, des avis de politiques et au soutien technique de la FAO sur les systèmes d'information destinés aux agro-industries, les indicateurs sur le climat des investissements, les partenariats entre les secteurs public et privé et les systèmes de financement rural.

Application des fonctions essentielles à l'objectif stratégique L

Résultats de l'Organisation	a - Perspectives, suivi des tendances, évaluation	b - Informations, connaissances, statistiques	c - Instruments internationaux	d - Avis en matière de politiques	e - Appui technique, renforcement des capacités	f - Sensibilisation et communication	g - Approche interdisciplinaire	h - Partenariats et alliances
L1	X	X		X	X	X	X	X
L2		X			X		X	X
L3	X	X		X	X		X	X
L4	X	X		X	X	X	X	X

IV. Objectifs fonctionnels et résultats correspondants de l'Organisation

La formulation complète des Objectifs fonctionnels a nécessité:

- l'élaboration des questions et des défis à traiter;
- l'identification des hypothèses et des risques;
- la formulation des résultats correspondants de l'Organisation, en termes d'amélioration des performances à réaliser;
- l'élaboration des indicateurs de la réalisation des objectifs de l'Organisation.

40. On trouvera ci-après une description sommaire de chacun des objectifs fonctionnels. L'identification d'indicateurs mesurables et pleinement représentatifs étant un exercice particulièrement difficile, les efforts ont porté, à ce stade, sur la présentation, sous forme de tableau, d'un ensemble d'indicateurs au niveau des résultats correspondants pour l'objectif fonctionnel Y.

Objectif stratégique X - Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes

Problèmes et défis

41. Les organes directeurs doivent pouvoir compter sur un appui efficace de la part de l'Organisation qui doit se montrer réactive et transparente dans l'application de leurs décisions. Le rôle de sensibilisation de la FAO, tel qu'incarné dans ses textes fondamentaux, dépend d'une solide culture interne en matière de communications et d'une politique et d'une stratégie de communication efficace vers l'extérieur. La FAO est aussi appelée à opérer dans un environnement complexe, exécutant une vaste gamme d'activités, notamment la dissémination des connaissances techniques et la mise en oeuvre de projets de terrain et d'urgence. L'interdisciplinarité intéresse toute la structure décentralisée (siège, bureaux régionaux et sous-régionaux, bureaux de pays et de liaison), ce qui nécessite un souci particulier de cohérence tout en permettant une autonomie et une capacité d'intervention suffisantes à tous les niveaux.

42. Des moyens d'action essentiels doivent s'inscrire dans un contexte général de cohérence et d'amélioration continue. L'Organisation noue des partenariats avec de nombreuses autres entités, en particulier avec d'autres organisations du système des Nations Unies. Il s'ensuit des possibilités nouvelles, mais aussi des défis, liés aux nouvelles modalités du travail en commun, destinées à fournir des services plus efficaces aux États Membres dans le cadre de la coopération des Nations Unies et à partager des services dans le but de réduire les coûts administratifs.

43. Les programmes et les opérations de la FAO ont besoin d'une supervision pour aider l'Organisation à réaliser ses objectifs en adoptant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance interne. La fraude, la corruption et les comportements peu satisfaisants sont une grave menace pour la mise en oeuvre effective des politiques et des objectifs de l'Organisation. Un climat d'intégrité dans toutes les opérations de

l'Organisation est favorisé grâce à la détection, aux enquêtes et à la prévention des fraudes et conduites peu satisfaisants, aux enseignements tirés et aux modifications des procédures et politiques nécessaires à l'amélioration de l'intégrité au sein de la FAO.

Hypothèses et risques

- L'engagement soutenu des parties prenantes vis-à-vis de la mission de l'Organisation, couplé à un climat de transparence et de confiance entre les États Membres et le Secrétariat;
- le même degré de confiance et de transparence dans les relations avec les partenaires et les sources de financement des programmes de terrain;
- alors que le manque de prévisibilité des contributions extrabudgétaires auquel la FAO est confrontée reste une contrainte évidente.

Résultats de l'Organisation

X1 - La direction efficace de l'Organisation est exercée grâce à une gouvernance et à un contrôle renforcé du travail de la FAO.

X2 - Le travail de l'Organisation, toutes sources de financement confondues, est fondé sur un cadre des résultats, assorti de plans stratégiques et opérationnels qui prennent en compte des dimensions mondiales, régionales, sous-régionales et nationales, et intègrent les leçons acquises. Les ressources sont mobilisées à l'appui des résultats planifiés et des cadres nationaux sur les priorités à moyen terme.

X3 - Les possibilités de renforcement de la valeur ajoutée et des synergies par l'intermédiaire des activités et les approches interdisciplinaires sont correctement identifiées, planifiées, dotées de ressources et promues par les directeurs.

X4 - Une approche ciblée et efficace en matière de sensibilisation et de communication maintient le problème de la faim au premier rang des préoccupations internationales de façon à faire mieux comprendre la nécessité d'investir dans l'agriculture et le secteur rural, et mieux connaître l'avantage comparatif de la FAO.

X5 - Des partenariats et des alliances clés sont établis ou élargis avec les principales parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial, notamment par des contributions systématiques et volontaristes au niveau institutionnel apportées par la FAO à la cohérence et à la coordination des politiques dans l'ensemble du système des Nations Unies.

X6 - Une présence et des programmes efficaces de la FAO aux niveaux national, sous-régional et régional, qui favorisent le renforcement des capacités et répondent aux défis humanitaires et de développement grâce à des cadres de priorités concertés correspondant aux programmes de développement nationaux et aux engagements à l'échelle mondiale des États Membres et de leurs organisations régionales et conformes aux approches communes adoptées au sein des Nations Unies.

X7 - Une stratégie de l'Organisation pour la gestion des connaissances et le renforcement des capacités est élaborée et mise en œuvre grâce à des mécanismes interdépartementaux qui tiennent compte des processus à l'échelle du système des Nations Unies afin d'apporter un soutien aux États Membres dans leurs efforts de développement.

X8 - La gouvernance des technologies de l'information (TI) et de la gestion des connaissances est mise en place, avec, dans ce domaine, des solutions et des services à valeur ajoutée correspondant à l'évolution des besoins de l'Organisation.

Objectif stratégique Y - Administration efficace et efficiente

Problèmes et défis

44. Dans toute institution, les services administratifs et de gestion doivent répondre aux critères d'efficacité et de qualité les plus sévères. La clarté doit caractériser les filières de responsabilité et l'obligation redditionnelle, en particulier dans un contexte où les ressources, ainsi que les décisions relatives à leur utilisation, sont de plus en plus décentralisées sur les sites mêmes où sont mis en œuvre les projets et les programmes. La FAO, en tant qu'organisation détentrice de savoirs, devrait aussi pouvoir attirer et retenir du personnel hautement qualifié et motivé. Les résultats de l'examen détaillé en cours devraient entraîner des modifications importantes de la structure et des systèmes institutionnels d'appui à la gestion.

Hypothèses et risques

45. Les risques sont les suivants: absence d'un financement pour supporter les coûts pendant la phase d'amélioration des services administratifs; pression excessive pour obtenir des changements immédiats, pouvant compromettre la capacité de l'Organisation à s'adapter; résistance au changement due à l'attitude rigide de certains.

Résultats de l'Organisation

Résultats de l'Organisation:	Indicateurs
Y1 - Adoption de mesures financières améliorées pour l'enregistrement et le financement des obligations de l'Organisation vis-à-vis du personnel après la cessation de services.	Y1.1 – Les obligations après la cessation de service sont enregistrées dans les états financiers de l'Organisation sur la base d'évaluations actuarielles annuelles effectuées à l'extérieur pour les états financiers établis à compter du 1 ^{er} janvier 2009. Y1.2 – D'autres ressources sont engagées par les États Membres afin de réduire le déficit entre les obligations et les financements disponibles.

Résultats de l'Organisation:	Indicateurs
	Y1.3 – Les affectations d'investissement pour faire face aux obligations sont conformes au profil actif/passif.
<p>Y2 – États financiers améliorés grâce à la mise en œuvre des normes comptables internationales qui appuient mieux la prise de décision, la gestion financière et la reddition de comptes.</p>	<p>Y2.1 – Les états financiers de l'Organisation sont conformes aux normes comptables du secteur public international et sont certifiées comme tels par la vérification externe des comptes.</p> <p>Y2.2 Des informations financières plus fréquentes, plus ponctuelles et plus pertinentes sont à la disposition des directeurs et responsables de budget</p> <p>Y2.3 – Des informations financières améliorées sont fournies aux organes directeurs et aux donateurs.</p>
<p>Y3 – Renforcer le Cadre de contrôle interne afin de garantir que les processus administratifs, les procédures et règles financières sont pertinents et apportent un soutien à la gestion efficace et efficiente des ressources</p>	<p>Y3.1 – Les procédures et processus financiers et/ou administratifs permettent de faire face aux risques de manière économique et sont définis en fonction de rôles et de responsabilités énoncés clairement.</p> <p>Y3.2 – Les responsables budgétaires et le personnel d'appui reçoivent une formation sur les rôles et responsabilités qui leur incombent au regard des procédures financières.</p> <p>Y3.3 – Les processus financiers et/ou administratifs sont actualisés de manière ponctuelle afin de tenir compte des modifications intervenant dans les processus de gestion de l'Organisation.</p>
<p>Y4 – Des stratégies axées sur les compétences et les résultats sont élaborées et appliquées pour la gestion des ressources humaines.</p>	<p>Y4.1 – Pourcentage de progression de la compréhension et l'application de la gestion axée sur les résultats par les fonctionnaires sur le terrain et au Siège (niveau de référence actuel: enquête relative à la gestion axée sur les résultats pour toutes les catégories de personnel, enquête de suivi).</p> <p>Y4.2 – Proportion de fonctionnaires conformes au cycle d'examen du Système de gestion des performances (PEMS), mesurée par le nombre d'examens de fin d'année effectués.</p>

Résultats de l'Organisation:	Indicateurs
	<p>Y4.3 – Objectifs du Plan d'action pour la parité concernant le nombre de femmes occupant des postes de classe supérieure et les recrutements réalisés.</p> <p>Y4.4 – Objectifs de représentation géographiques réalisés.</p> <p>Y4.5 - Proportion de directeurs participant au programme de direction et montrant des capacités de gestion et d'encadrement améliorées, mesurée par le cycle d'examen du PEMS.</p> <p>Y4.6 – Nombre de fonctionnaires affectés dans d'autres lieux et/ou postes de travail en fonction du PEMS et des besoins de perfectionnement et/ou d'incitations.</p>
<p>Y5 – Les services administratifs et de gestion sont axés sur les clients, rapides et d'un bon rapport coût-efficacité.</p>	<p>Y5.1 - Proportion de services couverts par les accords sur le niveau de service.</p> <p>Y5.2 - Rapport entre le nombre de fonctionnaires du CSC et le nombre total d'employés desservis.</p> <p>Y5.3 - Satisfaction des clients au regard de la promptitude et de la précision des transactions traitées par le Centre de services communs (CSC).</p> <p>Y5.4 - Satisfaction des clients en ce qui concerne les services fournis de gestion des installations et de l'infrastructure (y compris, propreté, entretien et confort général).</p> <p>Y5.5 - Rapidité de réponse aux demandes d'achat.</p> <p>Y5.6 - Pour les postes du cadre organique et des catégories supérieures, le délai s'écoulant entre l'annonce de l'avis de vacance de poste et la décision de sélection.</p> <p>Y5.7 - Sections du Manuel et autres procédures administratives établies pour l'examen/l'approbation des transactions nécessitant plus de 2 étapes révisées et rationalisées.</p>